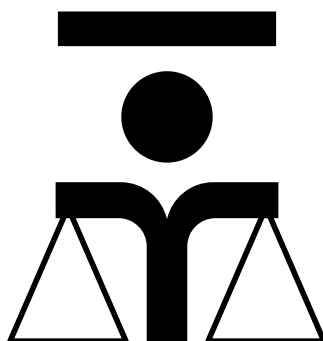


COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

35^e rapport annuel de gestion

2006-2007



L'aide juridique, un réseau au service des gens

WWW.CSJ.QC.CA

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

2, Complexe Desjardins
Tour de l'Est, bureau 1404
Montréal (Québec) H5B 1B3
Téléphone : 514 873-3562

Dépôt légal:
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Bibliothèque et Archives Canada, 2007

ISBN : 978-2-550-50240-1 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-50241-8 (PDF)
ISSN-0703-0762

Dans le présent document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Il est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

1. La présentation du rapport	3
2. Le message du président	4
3. La déclaration du président	7
4. La présentation de la Commission des services juridiques	
4.1 La mission	8
4.2 Les valeurs	8
4.3 Les mandats	8
4.4 La structure organisationnelle et les organigrammes	9
5. Le contexte	19
6. Les faits saillants et le rayonnement	
6.1 Les faits saillants	20
6.2 Le rayonnement dans le milieu juridique	22
7. Le rappel de la Déclaration de services aux citoyens	23
8. Le Plan stratégique 2006-2009 et les orientations et objectifs 2006-2007	
8.1 Le sommaire des résultats	24
8.2 La présentation des résultats	28
9. Les autres résultats	
9.1 La réciprocité	46
9.2 Le Comité de révision	47
9.3 Le Service de garde téléphonique	50
9.4 Les projets spéciaux	50
9.5 Le prix Robert-Sauvé	51
9.6 Le paiement des comptes d'honoraires de la pratique privée	51

10. Les autres exigences gouvernementales et législatives	
10.1 L'accès à l'information	54
10.2 La protection des renseignements personnels	54
10.3 La Politique linguistique	55
10.4 Le Code d'éthique et de déontologie	55
10.5 La Politique sur le harcèlement psychologique	55
10.6 Les recommandations du Vérificateur général du Québec	56
10.7 Le rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement 2005-2006	56
10.8 Le plan de développement durable.	56
11. Les données statistiques et le profil de la clientèle	
11.1 Les statistiques	57
11.2 Le profil de la clientèle	67
12. Les ressources	
12.1 Les ressources humaines	70
12.2 Les ressources financières	71
12.3 Les états financiers consolidés au 31 mars 2007.	71
13. Les orientations et les objectifs 2007-2008.	94
14. ANNEXES	
A 1 La Déclaration de services aux citoyens	96
A 2 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Commission des services juridiques	99
A 3 Le Plan d'action de la Commission des services juridiques à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2006	104
A 4 Les réunions de la Commission des services juridiques entre le 1 ^{er} avril 2006 et 31 mars 2007	107
A 5 Les bureaux et les centres locaux ouverts au 31 mars 2007.	108
A 6 La liste des organismes partenaires	111

La présentation du rapport

Le 15 septembre 2007

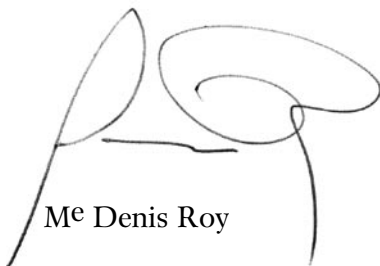
M^e Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 87 de la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14), le trente-cinquième rapport annuel de gestion de la Commission des services juridiques pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2007. Nos états financiers consolidés dûment vérifiés font partie de ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,



M^e Denis Roy

Le message du président

Cher lecteur,
Chère lectrice,

Voici le 35^e rapport annuel de gestion de la Commission des services juridiques, l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique* depuis son adoption par l'Assemblée nationale en 1972.

Compte tenu de ces 35 années d'existence, il est étonnant de constater que de nombreux citoyens ne savent toujours pas ce que sont vraiment le réseau et le régime d'aide juridique du Québec.

Pourtant, il s'agit du régime d'aide juridique le plus complet et celui dont le rapport qualité-prix est le meilleur au Canada. Il sert de modèle ou d'inspiration à des gouvernements étrangers qui sont à mettre en place des organisations similaires dont la mission consiste à favoriser l'accessibilité à la justice par une aide de l'État aux justiciables défavorisés ou à revenu modeste.

Le régime québécois permet aux personnes admissibles d'obtenir les services d'un notaire ou d'un avocat de leur choix, qu'il provienne du secteur privé ou du réseau de l'aide juridique, dont les 360 avocats salariés forment probablement le plus grand cabinet de plaideurs au Québec.

Avec ses 115 points de service, dont 89 bureaux permanents, il s'agit d'un des réseaux les plus décentralisés et les plus amplement déployés sur tout le territoire. Chaque centre régional est autonome et géré par un conseil d'administration composé de bénévoles provenant de la communauté desservie.

En 2006-2007, plus de 260 000 demandes d'aide juridique ont été formulées, dont au moins 215 000 ont été acceptées. Dans la mesure prévue à la loi et aux règlements, des services ont été rendus dans presque tous les domaines du droit qui touchent les individus, tant en matière civile que criminelle et pénale.

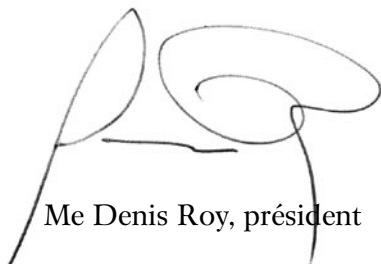
Des dizaines de milliers d'appels provenant de personnes détenues ou en état d'arrestation ont reçu des réponses du Service de garde téléphonique de l'aide juridique ouvert 24 heures par jour, sept jours par semaine, et ce, sans égard à l'admissibilité de la personne à l'aide juridique.

Plus de 2 000 avocats de la pratique privée adhèrent au régime. Ils ont reçu dans une proportion de 99,884% le paiement de leurs honoraires à l'intérieur d'un délai de 30 jours de la facturation.

Partout au Québec, les avocates et avocats de l'aide juridique ont continué, comme ils le font depuis 35 ans, à participer à la vie des groupes communautaires de leur région en donnant des séances d'information juridique, en siégeant aux conseils d'administration ou en agissant comme personnes-ressources.

Les quelque 860 membres du personnel qui font partie de ce réseau apportent jour après jour leur contribution à cette noble mission qui consiste à aider des personnes, souvent démunies, aux prises avec des situations qui menacent leurs droits et qui les rendent vulnérables.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres que vous découvrirez en parcourant ce rapport, nous croyons sincèrement que notre slogan « L'aide juridique, un réseau au service des gens » colle non seulement à la réalité historique du réseau, mais aussi et surtout à sa réalité quotidienne. Tout en s'assurant de l'utilisation optimale des ressources humaines et financières, servir au mieux notre clientèle constitue notre plus grande priorité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'R' followed by a horizontal line and a small flourish.

Me Denis Roy, président

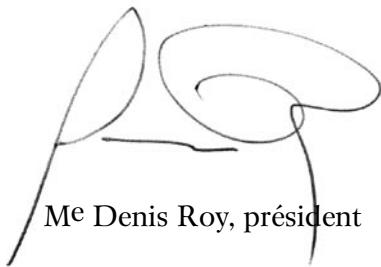
La déclaration du président

Les informations contenues dans le rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats en regard des objectifs et des orientations de la Commission.

À ma connaissance, les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2006-2007 de la Commission :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Commission.

Je déclare que l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'R' followed by a horizontal line and a final flourish.

Me Denis Roy, président

Montréal, le 15 septembre 2007

4. La présentation de la Commission des services juridiques

4.1 La mission

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé d'appliquer la *Loi sur l'aide juridique* (L.R.Q., c. A-14). Cette loi, sanctionnée en 1972, a été modifiée en profondeur en 1996.

La Commission doit veiller à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles, tout en s'assurant d'une gestion efficace des services et des ressources qui y sont affectées.

4.2 Les valeurs

À l'automne 2006, la Commission a adopté la Déclaration de valeurs de l'administration publique telle que déposée à l'Assemblée nationale en 2002.

La Commission fait siennes les valeurs qui y sont véhiculées, à savoir la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

4.3 Les mandats

La Commission a le pouvoir de créer des centres régionaux d'aide juridique, de veiller à leur financement, de nommer les membres de leur conseil d'administration et de ratifier la nomination de leur directeur général. Elle assure la coordination de ses activités avec celles des centres régionaux et favorise l'application uniforme de la loi, la concertation et la collaboration des dirigeants du réseau de l'aide juridique pour une utilisation rationnelle des ressources. Elle a aussi le pouvoir de faire enquête sur leur administration financière et de veiller à la conformité de leurs activités en regard de la *Loi sur l'aide juridique*.

La Commission a pour mandat particulier de favoriser la poursuite d'études et d'enquêtes ainsi que l'établissement de statistiques de manière à planifier l'évolution du système d'aide juridique. De plus, elle doit publier un bulletin en vue de favoriser l'application cohérente de la loi. Elle doit promouvoir le développement de programmes d'information. La Commission s'assure aussi qu'un service de consultation téléphonique en matière criminelle et pénale est disponible à tout moment pour toute personne lors de son arrestation ou de sa détention, qu'elle soit admissible ou non à l'aide juridique.

La Commission assure le traitement des demandes d'aide juridique des résidents du Québec et des non-résidents ayant des dossiers dans une province ou un territoire canadien autre que celui de leur résidence. Le traitement de ces demandes se fait en vertu des accords de réciprocité interprovinciaux.

Le Comité administratif peut, sur recommandation du directeur général d'un centre régional, déclarer admissible à l'aide juridique une personne qui ne le serait pas autrement, en application des articles 4.3 ou 4.13 de la *Loi sur l'aide juridique*.

Enfin, la Commission doit établir les règles relatives aux demandes d'aide juridique et en déterminer la forme.

4.4 La structure organisationnelle et les organigrammes

Les membres de la Commission

La Commission est composée de douze membres nommés par le gouvernement et choisis en considérant leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés. Les membres sont nommés pour trois ans, sauf le président et le vice-président qui sont nommés pour une période qui ne peut excéder 10 ans.

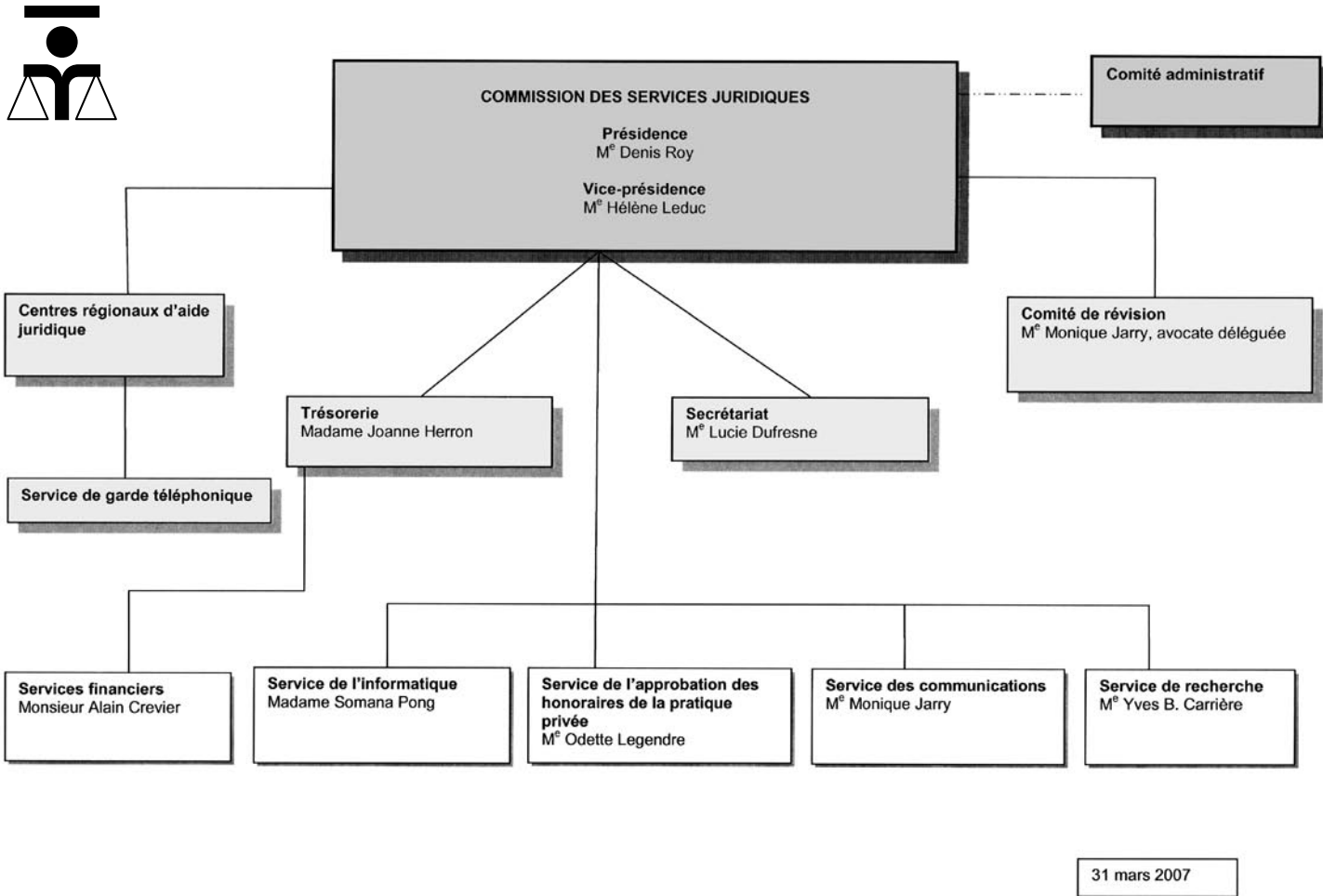
Elle comprend également, à titre consultatif, deux membres sans droit de vote, le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou son délégué.

Le Comité administratif

Le Comité administratif est composé de cinq membres, y compris le président et la vice-présidente.

Il exécute les mandats et les fonctions qui lui sont délégués par la Commission. Il prépare les prévisions budgétaires, le rapport financier annuel et les soumet à la Commission. Le Comité administre les deniers ou les valeurs reçus par la Commission et peut recommander une enquête en vertu de l'article 28 de la loi. Il fait rapport de ses activités à la Commission lors des assemblées.

Si le directeur général d'un centre régional en fait la recommandation, le Comité administratif peut admettre une personne qui autrement ne serait pas admissible financièrement ou qui ne pourrait pas bénéficier de l'aide juridique en raison du service demandé. Le Comité administratif doit prendre en considération les circonstances exceptionnelles et le tort irréparable que cette personne subirait en cas de refus.



Le président et la vice-présidente

Le président et la vice-présidente exercent leurs fonctions à temps plein. Le président est responsable de l'administration et de la direction de la Commission. Au cas d'absence ou d'empêchement d'agir du président, il est remplacé par la vice-présidente.

Le Comité de révision

Le Comité de révision a la compétence pour réviser les décisions des directeurs généraux concernant le refus ou le retrait de l'aide juridique, de même que les demandes de remboursement des coûts et la fixation du montant de la contribution. Ce comité entend aussi l'appel d'une partie intéressée qui a contesté l'admissibilité financière d'un bénéficiaire auprès du directeur général si ce dernier a rejeté sa demande. Ses membres sont nommés par la Commission.

La Trésorerie et les Services financiers

La Trésorerie et les Services financiers planifient, organisent, dirigent et contrôlent l'ensemble des activités comptables et financières de la Commission et des centres régionaux. Ils en vérifient l'exactitude et assurent le suivi des procédures.

Leurs principales activités sont les achats, l'archivage, la comptabilité, les ressources humaines, la planification administrative, les statistiques et le paiement des relevés d'honoraires aux avocats de la pratique privée et aux notaires.

La trésorière rend compte à la Commission, au Comité administratif et au président de la conduite de toutes les activités comptables et financières de la Commission et des centres régionaux. Elle fait rapport au Comité administratif de toutes irrégularités ou erreurs dans les affaires financières des centres régionaux et y joint ses recommandations.

Le Secrétariat

Le Secrétariat voit à l'organisation des assemblées des membres de la Commission. La secrétaire agit comme secrétaire aux assemblées de la Commission et du Comité administratif. Elle rédige les procès-verbaux et conserve les archives de la Commission. Elle est aussi responsable du dossier de l'accès à l'information.

Les différents services de la Commission

Le Service de l'informatique

Le Service de l'informatique répond aux besoins en technologie de l'information de la Commission et des centres régionaux. Ce service développe, implante et assure la maintenance des applications nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

De plus, il harmonise les systèmes d'information et effectue de nouveaux investissements matériels (infrastructure du réseau) et logiciels.

Enfin, ce service assure la sécurité informatique. Il assiste et forme les utilisateurs de la Commission et des centres régionaux quant à l'utilisation des logiciels nécessaires à la réalisation de la mission de la Commission.

Le Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée

Le Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée, conformément aux ententes intervenues avec les onze centres régionaux, effectue pour eux le traitement des comptes d'honoraires et de déboursés des avocats de la pratique privée ou des notaires ayant reçu des mandats d'aide juridique.

Le Service des communications

La Commission a le devoir, en vertu de sa loi constitutive, de promouvoir le développement de programmes d'information destinés à renseigner les personnes économiquement défavorisées sur leurs droits et obligations. Le Service des communications poursuit ces objectifs de visibilité par des interventions auprès des médias et la distribution de matériel informatif et promotionnel.

Le Service de recherche

Le Service de recherche assure un soutien juridique et technique aux membres, aux avocats du réseau et au personnel de la Commission et des centres régionaux. Il répond principalement à leurs demandes de consultation.

Il coordonne également les activités des comités d'avocats du réseau de l'aide juridique qui siègent selon les exigences de la pratique professionnelle ou les nécessités administratives.

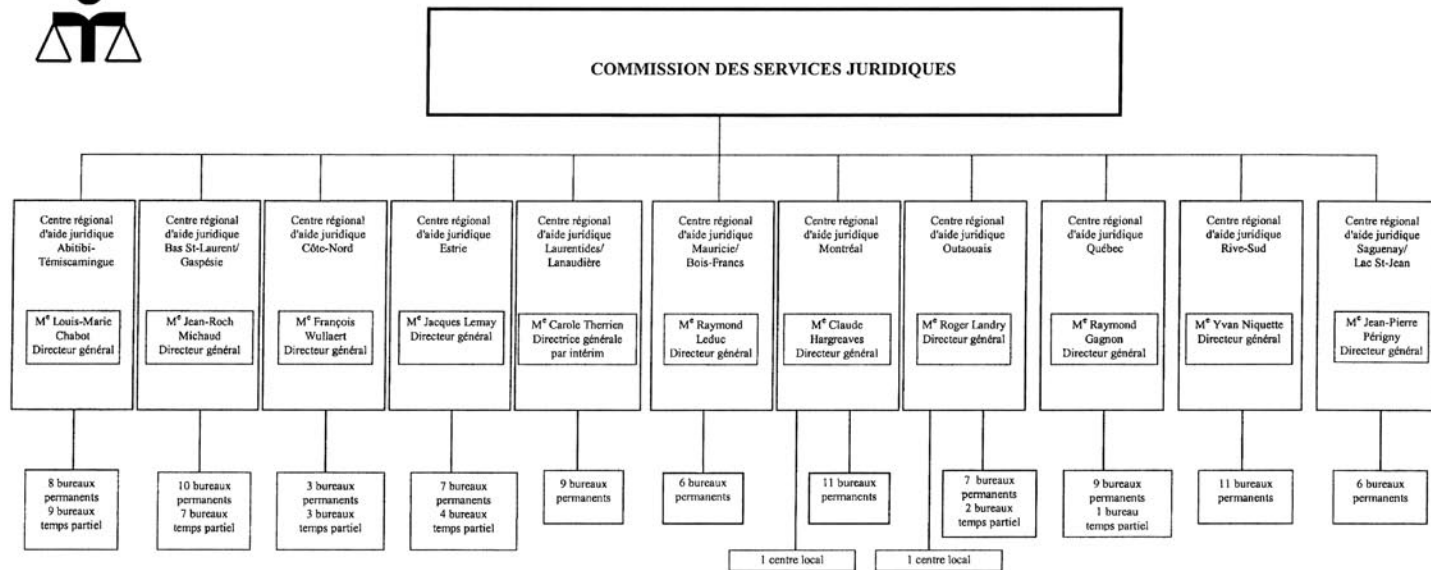
Ce service constitue et tient à jour une banque de données dans laquelle sont répertoriés des jugements, des opinions juridiques, des textes de doctrine et d'autres documents utiles à la recherche juridique. Il met aussi à jour certaines publications juridiques spécialisées.

Il est aussi responsable de la formation du personnel de la Commission et des centres régionaux, incluant les journées annuelles de formation aux avocats du réseau.

Le Service de garde téléphonique

Afin de se conformer à son obligation de fournir un service de consultation téléphonique en matière criminelle et pénale à toute personne pour lui permettre d'avoir recours, à titre gratuit, à l'assistance d'un avocat au moment de son arrestation ou de sa détention, la Commission a mis sur pied un service de garde téléphonique disponible sept jours sur sept, 24 heures par jour.

Depuis février 2002, dans le but d'améliorer la prestation des services et en collaboration avec les centres régionaux d'aide juridique, la gestion du Service de garde téléphonique a été confiée au Centre régional de Montréal qui assure la garde téléphonique le soir, la nuit, la fin de semaine et les jours fériés. Les onze centres régionaux assurent la garde téléphonique de jour.



Au 31 mars 2007

Les Centres régionaux d'aide juridique

Conformément à la loi, la Commission des services juridiques a créé, depuis 1972, onze centres régionaux pour fournir les services d'aide juridique sur le territoire du Québec, en tenant compte des divisions administratives et des districts judiciaires existants.

Les centres régionaux sont des personnes morales et peuvent, dans le cadre du mandat qui leur est donné par la Commission et des normes établies par les règlements, exercer tous les pouvoirs de personnes morales en outre des pouvoirs spéciaux que leur confère la loi.

Les pouvoirs des centres régionaux sont exercés par un conseil d'administration formé de douze membres nommés pour trois ans par la Commission. Le directeur général, nommé par le conseil d'administration du centre régional, siège au conseil, avec voix consultative seulement.

La fonction principale d'un centre régional est de fournir l'aide juridique de la manière suivante :

- en établissant, dans les limites de ses ressources, des bureaux d'aide juridique dans la région qu'il dessert;
- en engageant le personnel nécessaire à la réalisation de son mandat;
- en recommandant à la Commission l'accréditation de centres locaux d'aide juridique (deux centres locaux ont été accrédités, à savoir la Clinique juridique populaire de Hull et les Services juridiques communautaires de Pointe St-Charles et Petite Bourgogne à Montréal);
- en suscitant l'institution d'un comité consultatif composé d'un maximum de douze membres;
- en développant et en appliquant, en collaboration avec la Commission, des programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles à l'aide juridique sur leurs droits et obligations;
- en dispensant des consultations juridiques aux personnes financièrement admissibles qui en font la demande.

En comptant les commissaires et les membres des onze conseils d'administration, près de 150 bénévoles s'impliquent dans la gestion du système d'aide juridique. Ils assurent le suivi des activités courantes et ont également à cœur une plus grande accessibilité à la justice pour les citoyens.

Au 31 mars 2007, les membres des conseils d'administration des centres régionaux et les directeurs généraux étaient :

Centre régional d'aide juridique de l'Abitibi-Témiscamingue

M. Clifford Bélanger, président

M^e Jean-Pierre Gervais

Mme Linda Grégoire

Mme Armande Ouellet

M^e Isabelle Poirier

M^e Michel Rolland

M^e Louis-Marie Chabot, directeur général

M. Sylvain Blais

M^e Nathalie Gingras

M. Marcel Lesyk

Mme Gaétane Petit

M. André Robitaille

Mme Mireille Bourque

Centre régional d'aide juridique du Bas Saint-Laurent - Gaspésie

M^e Madone Minville, présidente

Mme Micheline Brière

M. Christian Cyr

M^e Martine Jalbert

M. Gervais Marcoux

M^e Marie-Josée Pineault

M^e Jean-Roch Michaud, directeur général

M^e Marie Boucher

M. André Chouinard

M. Marcel Giffard

M^e Dina Lebel

M. Irvin Pelletier

M. Claude Poirier

Centre régional d'aide juridique de la Côte-Nord

M^e Victor St-Onge, président

Mme Thérèse Laplante

M. Jacques Landry

Mme Darlene Rowsell Roberts

M^e Laurent St-Pierre

M^e François Wullaert, directeur général

M. Jean-Marie Picard

M. Jean Caron

M. Julien Dubé

M^e Isabelle Blouin

M. Gino Boucher

Centre régional d'aide juridique de l'Estrie

Me Maurice Rancourt, président
M. Gilles Castonguay
Me François Chouinard
Me André Fournier
Mme Jocelyne Lebel
M. Jean Melanson
Me Jacques Lemay, directeur général

Mme Ghislaine Beaulieu
Mme Monique Choquette-Habel
Mme Andrée Duquette
Me Danielle Houle
Mme Louise Lemieux
Mme Liette Tessier-Allard

Centre régional d'aide juridique Laurentides-Lanaudière

Me Louis Paquin, président
Me Jocelyn Roy
M. Jean-Guy Brien
Me Carole Therrien, directrice générale par intérim

Mme Ginette Thérien
M. Serge Forget
Mme Diane Hamelin

Centre régional d'aide juridique de la Mauricie - Bois-Francs

Mme Nicole Simonneau, présidente
Me Claude Ayotte
Mme Lucie Deschênes-Livernoche
M. Hermann Boisvert
Me Marie Paillé
Me Raymond Leduc, directeur général

M. Jean Bourbeau
Mme Louise Armstrong
Me Jean De Charrette
Mme Sylvie Gervais
Me Pierre Bordeleau

Centre régional d'aide juridique de Montréal

Me Nicole Parent, présidente
Mme Claire Desrosiers
Me Monique Dupuis
Mme Arlène Gaudreault
Mme Diane Hénusset-Déom
Me Danièle Roy
Me Claude Hargreaves, directeur général

Me Claudie Bélanger
Me Roger Dominguez
Me Jacques Forgues
M. François Gervais
M. Zénon Mazur
M. Jean Valiquette

Centre régional d'aide juridique de l'Outaouais

M. Gilles Trahan, président
Me Gérard Desjardins
Me Jean-Claude Sarrazin
Me Jade Boucher
Mme Lyse Brochu
Me Guy Gosselin
Me Roger Landry, directeur général

M. Joseph Bénard
Dr James Williamson
Me Agnès Laporte
M. Ronald Mongeon
Me Rachel Grondin
Mme Cécile Barrière

4 Centre régional d'aide juridique de Québec

M. Jean-Guy Drolet, président
Me Marie-Claude Parent
M. Henri Ouellet
Mme Jeanne-d'Arc Lefrançois-Marcoux
Me Eric Bouchard
M. Jacques Fillion
Me Raymond Gagnon, directeur général

Mme Danielle Roy-Marinelli
Me André Soucy
M. Jean Mercier
Me Julie-Suzanne Doyon
M. Jean-Eudes Boudreau
M. Jean-Guy Desrosiers

Centre régional d'aide juridique de la Rive-Sud

Me Jacques Sylvestre, président
Me Mario Coderre
Me Jean-Yves Ferland
M. Luc Lalonde
M. Gilles Mailloux
M. Claude St-Germain

Mme Stella Brochu
Me Danielle Deland
Me Monique Fortier
Mme Marie-Sophie Lamothe
Me Micheline Montpetit
Me Yvan Niquette, directeur général

Centre régional d'aide juridique du Saguenay - Lac Saint-Jean

Me Sylvain Truchon, président
M. Bruno Côté
Mme Marie Beaumont
M. Daniel Côté
Mme Guylaine Gauthier
Mme Madeleine Mérette
Me Jean-Pierre Périgny, directeur général

M. Yvan Bouchard
Me David Duchesne
Me Céline Claveau
Mme Guylaine Coupal
Me Régent Hudon
M. Guy Perron

5. Le contexte

La particularité du système québécois d'aide juridique

L'aide juridique au Québec est un régime public reconnaissant le libre choix du bénéficiaire dans le cadre d'un système mixte d'avocats permanents et d'avocats de la pratique privée.

La structure à paliers prévue par la loi assure et maintient l'autonomie professionnelle des avocats et leur permet de respecter leurs obligations.

Les deux groupes d'avocats se partagent les dossiers des bénéficiaires garantissant par cette dualité la qualité des services et le contrôle des coûts.

Ce système a permis le développement d'avocats spécialistes en droit de la pauvreté et impliqués dans les milieux défavorisés.

L'état du réseau de l'aide juridique

De 1972 à 2007, le réseau de l'aide juridique s'est démarqué par sa présence, sa fiabilité et son expertise dans la représentation des personnes démunies sur tout le territoire du Québec.

La capacité organisationnelle du réseau a permis de rendre les services juridiques requis au cours des années en s'adaptant continuellement au profil de la clientèle, à sa répartition géographique et à ses besoins juridiques dans le cadre de la *Loi sur l'aide juridique*.

Les avocats de la pratique privée et les avocats permanents se partagent les 214 836 demandes d'aide juridique acceptées durant l'exercice financier 2006-2007 dans une proportion à peu près équivalente.

6. Les faits saillants et le rayonnement

6.1 Les faits saillants

La deuxième hausse des seuils d'admissibilité

Le 1^{er} janvier 2007, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été augmentés pour la deuxième année consécutive. Une première augmentation avait eu lieu le 26 janvier 2006, à la suite de l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur l'aide juridique*, édicté par le décret 1277-2005 du 21 décembre 2005. Ce règlement prévoit des augmentations annuelles jusqu'au 1^{er} janvier 2010 inclusivement. En 2006, il s'agissait de la première hausse depuis 1982 pour les personnes seules et depuis 1996 pour les familles. La Commission a informé la population de ce dégel historique.

La publication d'un nouveau dépliant expliquant le régime d'aide juridique

La Commission a publié un nouveau dépliant intitulé *L'aide juridique, un coup de main de maître*, en français, et *Legal aid lending a judicious hand*, en anglais, pour expliquer le régime d'aide juridique et présenter les nouveaux seuils d'admissibilité.

Les décisions marquantes des commissaires

Les commissaires ont adopté le Plan de développement durable basé sur les deux principes suivants : la pérennité et le maintien de la mixité du régime. Ils ont aussi adopté les Principes directeurs de la politique d'utilisation du système informatique et de télécommunication et la Politique d'utilisation du système informatique et de télécommunication de la Commission, la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et la Politique d'évaluation des cadres et distribution d'un boni.

Le règlement des négociations avec les employés de soutien de la Commission et de neuf centres régionaux

Le 5 mars 2007, la Commission et neuf centres régionaux ont signé une nouvelle convention collective avec leurs employés de soutien, qui étaient sans convention depuis 3 ans. Cette nouvelle convention collective permet le réajustement de l'échelle de rémunération salariale des secrétaires juridiques au même niveau que celui des secrétaires juridiques des deux centres régionaux qui avaient bénéficié d'une décision arbitrale sur la relativité salariale, en 2005.

L'équité salariale

La Commission a fait des démarches auprès du gouvernement pour faire modifier la *Loi sur l'aide juridique* afin d'être déclarée, pour les fins de l'équité salariale, l'employeur unique du réseau de l'aide juridique. Pour ce faire, elle a obtenu l'accord des onze centres régionaux, des représentants des employés de soutien et des avocats, de même que du représentant des cadres. Advenant l'adoption de ce projet de loi par l'Assemblée nationale, le réseau de l'aide juridique pourra ainsi procéder aux travaux sur l'équité salariale en formant un seul comité d'équité salariale pour l'ensemble du réseau de l'aide juridique.

La mise en place d'un nouvel outil d'évaluation de l'application de la *Loi sur l'aide juridique*

La Commission, de concert avec les centres régionaux, a mis en place un nouvel outil d'évaluation afin de contrôler l'application de la *Loi sur l'aide juridique* et de son règlement quant au traitement des dossiers d'admissibilité. Une fois par année, la Commission des services juridiques sélectionne de façon aléatoire des demandes d'aide juridique parmi toutes les demandes acceptées durant l'année financière précédente. Cette sélection tient compte du prorata des demandes acceptées par région. La vérification se fait selon les conditions prévues par l'article 91 de la *Loi sur l'aide juridique* qui oblige la Commission des services juridiques et tous les centres régionaux à respecter la confidentialité des communications des requérants de l'aide juridique.

La migration comptable et le rapport du Vérificateur général

La Commission et les onze centres régionaux ont comptabilisé l'ensemble de leurs produits et de leurs charges suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, suivant ainsi la recommandation du Vérificateur général dans son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2004-2005. Cet effort a été souligné dans le rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006.

Le rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement

Le rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement 2005-2006 a été rendu public en juin 2006. Il recommande le maintien de la Commission des services juridiques et de son Comité de révision de même que l'étude du coût de revient des dossiers.

L'attribution du prix Robert-Sauvé

Le prix Robert-Sauvé, volet grand public, a été décerné à madame Ruth Gagnon, directrice générale de la Société Élisabeth Fry du Québec, pour son implication communautaire auprès des femmes aux prises avec le système de justice pénale. Le prix Robert-Sauvé, volet réseau, a été remis à M^e Jacques Racine, directeur à la retraite du Centre régional d'aide juridique du Bas Saint-Laurent - Gaspésie et de la Côte-Nord, pour son travail considérable quant à l'implantation du système informatique.

6.2 Le rayonnement dans le milieu juridique

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, la Commission et les centres régionaux ont participé à des rencontres avec des organisations d'aide juridique canadiennes ou étrangères afin de partager avec eux leur expertise en matière d'aide juridique.

Deux avocats permanents ont été élus au bâtonnat de leur section, M^e Benoît Boucher, Barreau du Richelieu et M^e Louise Levasseur, Barreau Bas Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine.

Plusieurs avocats permanents ont été nommés juge à la Cour du Québec : M^e Pierre Bélisle, M^e Mario Gervais, M^e Richard Marleau et M^e Jean Roy.

De plus, M^e Lise Bibeau, a été nommée décideur au Tribunal administratif du Québec et M^e Julie Caumartin a été nommée juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal.

Enfin, M^e Mario Proulx a reçu le prix de reconnaissance du Mérite du Barreau de Saint-François et M^e Claude Beaulieu a reçu la médaille du Mérite du Barreau du Saguenay – Lac Saint-Jean.

7. Le rappel de la Déclaration de services aux citoyens

En mars 2006, la Commission a révisé et a mis à jour sa Déclaration de services aux citoyens, sa Politique de gestion efficace des plaintes, son Inventaire des services et ses Normes de service.

Les centres régionaux ont adopté une déclaration de services aux citoyens commune en collaboration avec la Commission. Chacun a aussi adhéré aux diverses politiques établies et, si nécessaire, y a ajouté en annexe des dispositions permettant de tenir compte des spécificités de la pratique dans sa région.

La Déclaration de services aux citoyens rappelle la nature des services rendus par le réseau de l'aide juridique. La Commission et les centres régionaux s'engagent à maintenir et à améliorer, le cas échéant, leur accessibilité et à définir de quelle façon ils doivent être dispensés.

La Déclaration de services aux citoyens prévoit un système de gestion efficace des plaintes et l'amélioration continue de la qualité des services. La Commission et les centres régionaux reconnaissent que les plaintes logées par les bénéficiaires concernant l'accessibilité aux services, leur prestation ou leur qualité sont une source d'information précieuse leur permettant d'améliorer les services. Le réseau s'est donc doté d'une politique officielle et intégrée de gestion des plaintes. Chaque centre régional d'aide juridique a fait état, dans son rapport de gestion, de sa situation à cet égard. Le tableau ci-après présente la situation pour l'ensemble du réseau.

Traitement des plaintes – Exercice 2006-2007

Nombre de plaintes reçues	40
Plaintes en cours de traitement	1
Plaintes dont le traitement est terminé	20
Plaintes relevant d'un autre organisme	0
Plaintes recevables, mais non fondées	15
Plaintes anonymes ne pouvant faire l'objet d'une décision	4
Plaintes où il y a eu désistement	0

La Déclaration de services aux citoyens de la Commission est produite à l'annexe I du présent rapport.

Chaque centre utilise les moyens de son choix pour assurer la diffusion de la Déclaration de services aux citoyens, par l'affichage dans chaque bureau, la distribution de la version papier dans les salles d'attente ou encore avec la collaboration des organismes partenaires de l'aide juridique.

8. Le Plan stratégique 2006-2009 et les orientations et objectifs 2006-2007

8.1 Le sommaire des résultats

La Commission et les centres régionaux ont adopté un plan stratégique 2006-2009 dont voici les résultats sommaires. Pour fins de présentation des résultats seulement, les orientations et objectifs adoptés par les commissaires pour l'exercice financier 2006-2007 qui se retrouvent à la page 99 du rapport annuel de gestion 2005-2006, sont intégrés aux enjeux et orientations du Plan stratégique.

Cibles et objectifs – résultat
atteint ■
à atteindre ■
annuel □

Enjeu 1 : Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 1 : Amélioration des services aux citoyens

Cibles	Indicateurs	Résultats 2006-2007	Résultats anticipés 2007-2008	Résultats anticipés 2008-2009	Page du présent rapport
1. Réviser la Déclaration de services aux citoyens	Production et diffusion de la déclaration révisée	■			p. 28
2. Mesurer le degré de satisfaction de la clientèle eu égard aux services reçus	Consultation de la clientèle			■	p. 28
3. Réviser les normes de service et former le personnel quant à ces normes	Production des normes de service révisées et tenue d'activités de formation sur ces normes	□	□	□	p. 28
4. Mettre en œuvre la hausse des seuils d'admissibilité	Le nombre de demandes d'aide juridiques traitées	□	□	□	p. 29
5. Instaurer un service de comparutions téléphoniques	Mise en place d'un service de comparutions téléphoniques	■	■		p. 30
6. Analyser les impacts financiers d'une modification de la base annuelle d'évaluation de l'admissibilité à l'aide juridique à une autre base (hebdomadaire ou mensuelle)	Les travaux d'analyse	■	■		p. 30

Orientations et objectifs 06-07		Indicateurs			
7.	Veille et maintien de l'équilibre de la mixité du régime		☐	☐	p. 31
8.	Préparation et mise en œuvre, si nécessaire, d'un plan de continuité des services en cas de pandémie d'influenza	Préparation et diffusion du plan	☒	☒	p. 31
9.	Révision du Plan d'action de la Commission à l'égard des personnes handicapées	Préparation et diffusion du plan	☐	☐	p. 32
<i>Orientation 2 : Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique</i>					
Cibles		Indicateurs			
1.	Accroître les interventions publiques	Mémoires en commission parlementaire et autres instances Intervention auprès des médias	☐	☐	p. 33
2.	Faire connaître le régime d'aide juridique auprès de la clientèle et de la population	Publications et activités d'information	☐	☐	p. 33
3.	Favoriser l'implication communautaire des employés et le réseautage	Les activités communautaires et les partenariats établis	☐	☐	p. 34
4.	Favoriser la transmission d'information	Utilisation des sites Internet	☐	☐	p. 35
5.	Concevoir un plan de communication	Travaux d'un comité de communications		☒	p. 36
Enjeu 2 : Gérer efficacement les ressources					
<i>Orientation 3 : Gestion moderne des ressources matérielles</i>					
Cibles		Indicateurs			
1.	Moderniser le réseau des communications informatiques	Implantation du réseau virtuel privé (VPN) et formation des utilisateurs	☒		p. 36
2.	Développer de nouvelles approches de communication	Résultat des travaux (vidéoconférence, téléphonie IP, etc.)	☒	☒	p. 37
3.	Améliorer les modes de perception	Implantation du programme informatique de gestion des comptes à recevoir et formation des utilisateurs	☒	☒	p. 37

Cibles et objectifs – résultat
atteint ■
à atteindre ■
annuel □

- | | | | | | |
|----|--|---|---|--|-------|
| 4. | Favoriser l'utilisation efficiente des technologies de l'information | Politique d'utilisation des technologies de l'information | ■ | | p. 38 |
|----|--|---|---|--|-------|

Orientation 4 : Gestion des ressources humaines

Cibles

Indicateurs

- | | | | | | |
|----|--|--|---|---|-------|
| 1. | Favoriser et mesurer la satisfaction du personnel | Consultation du personnel | ■ | | p. 38 |
| 2. | Assurer la présence d'un personnel compétent et motivé pour répondre aux besoins de la clientèle | Activités de formation | □ | □ | p. 38 |
| 3. | Assurer le renouvellement du personnel pour répondre aux besoins de la clientèle | Suivi des effectifs et planification de la relève, activités d'intégration des nouveaux employés | □ | □ | p. 39 |
| 4. | Maintenir l'expertise du personnel pour répondre aux besoins de la clientèle | Activités de transferts de compétences (accompagnement, mentorat, etc....) et planification de la relève | ■ | ■ | p. 40 |

Orientations et objectifs 06-07

Indicateurs

- | | | | | | |
|----|---|--|---|---|-------|
| 5. | Négociation et renouvellement des conventions collectives des employés de soutien | Signature des conventions collectives | ■ | ■ | p. 40 |
| 6. | Poursuite de la négociation basée sur les intérêts avec les avocats et les avocates du réseau | Ententes intervenues entre les parties | ■ | | p. 41 |
| 7. | Poursuite des travaux sur l'équité salariale | Entente sur l'équité salariale | ■ | ■ | p. 41 |

Résultats
2006-2007Résultats anticipés
2007-2008Résultats anticipés
2008-2009Page du présent
rapport

Enjeu 3 : Favoriser la concertation et la collaboration avec les partenaires

Orientation 5 : Amélioration des services aux avocats de la pratique privée et aux notaires

Cibles	Indicateurs				
1. Favoriser l'utilisation accrue des téléservices	Taux d'utilisation des téléservices	☐	☐	☐	p. 42
2. Favoriser la concertation des agents conciliateurs	Réunion des agents conciliateurs		☒		p. 42
<i>Orientations et objectifs 06-07</i>					
3. Gestion et mise en application du nouveau tarif des honoraires des avocats de la pratique privée advenant son adoption, et ce, dès sa mise en vigueur.	Indicateurs		☒		p. 42

Orientation 6 : Amélioration de la concertation

Cibles	Indicateurs				
1. Favoriser les communications entre les commissaires, les administrateurs et les directeurs généraux	Échanges et tenue d'une réunion annuelle	☒	☒	☒	p. 43

Orientation 7 : Amélioration de la qualité des services

Cibles	Indicateurs				
1. Assurer la gestion efficace de la compétence des employés	Participation aux activités de formation, incluant la formation locale et celle dispensée par le Barreau du Québec	☐	☐	☐	p. 43
2. Favoriser la formation et sa diffusion par les avocats du Service de recherche de la CSJ et du réseau provincialement et régionalement	Activités de formation	☐	☐	☐	p. 44
3. Susciter la concertation dans la planification des activités de formation du personnel	Consultation des employés et des membres des comités du réseau	☐	☐	☐	p. 44
4. Favoriser l'accès à l'information juridique en ligne	Utilisation des outils informatiques dans le domaine juridique	☐	☐	☐	p. 45

8.2 La présentation des résultats

8.2.1 La Déclaration de services aux citoyens

<i>Enjeu 1</i>	<i>Assurer l'accessibilité à la justice</i>
Orientation 1	Amélioration des services aux citoyens
Cible 1	Réviser la Déclaration de services aux citoyens
Commentaire	La Commission a révisé sa Déclaration de services aux citoyens en mars 2006. Les centres régionaux ont aussi procédé à cette révision au printemps 2006.

8.2.2 La satisfaction de la clientèle

<i>Enjeu 1</i>	<i>Assurer l'accessibilité à la justice</i>
Orientation 1	Amélioration des services aux citoyens
Cible 2	Mesurer le degré de satisfaction de la clientèle eu égard aux services reçus
Commentaire	Un centre régional a procédé à une consultation sommaire de sa clientèle. Les répondants se sont déclarés satisfaits des services dispensés par les avocats permanents. La Commission procédera elle aussi à une consultation de la clientèle du réseau de l'aide juridique durant l'exercice financier 2008-2009.

8.2.3 Les normes de service

<i>Enjeu 1</i>	<i>Assurer l'accessibilité à la justice</i>
Orientation 1	Amélioration des services aux citoyens
Cible 3	Réviser les normes de service et former le personnel quant à ces normes
Commentaire	La Commission et les centres régionaux ont convenu de normes de service et se sont engagés à les respecter. Au cours de l'exercice 2006-2007, ils ont

engagé un processus de révision de ces normes tant au niveau provincial qu’au niveau local afin d’en maintenir l’uniformité. Le personnel de la Commission et des centres régionaux a été informé des normes de service de façon à pouvoir les mettre en application sur une base quotidienne et permanente.

La Commission, de concert avec les centres régionaux, a mis en place un nouvel outil d’évaluation afin de contrôler l’application de la *Loi sur l’aide juridique* et de son règlement quant au traitement des dossiers d’admissibilité. Une fois par année, la Commission des services juridiques sélectionne de façon aléatoire des demandes d’aide juridique parmi toutes les demandes acceptées durant l’année financière précédente. Cette sélection tient compte du prorata des demandes acceptées par région. La vérification se fait selon les conditions prévues par l’article 91 de la *Loi sur l’aide juridique* qui oblige la Commission des services juridiques et tous les centres régionaux à respecter la confidentialité des communications des requérants de l’aide juridique.

Ainsi, 250 demandes d’aide juridique sont en cours de vérification. Le rapport final de cette vérification sera produit durant l’exercice financier 2007-2008.

8.2.4 Les seuils d’admissibilité

Enjeu 1 Assurer l’accessibilité à la justice

Orientation 1 Amélioration des services aux citoyens

Cible 4 Mettre en œuvre la hausse des seuils d’admissibilité

Commentaire Le 16 décembre 2006, le ministre de la Justice publiait dans la *Gazette officielle du Québec* le premier Avis d’augmentation des seuils d’admissibilité financière à l’aide juridique. Le ministre augmentait ainsi pour la deuxième fois les niveaux annuels de revenus. En effet, la première augmentation avait eu lieu le 26 janvier 2006, à la suite de l’adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur l’aide juridique*, édicté par le décret 1277-2005 du 21 décembre 2005. Ce règlement prévoit des augmentations annuelles jusqu’au 1^{er} janvier 2010 inclusivement. En augmentant les seuils d’admissibilité financière, le gouvernement suivait la recommandation du rapport du Groupe de travail sur la révision du régime d’aide juridique au Québec présidé par Me Pierre Moreau et publié en mai 2005.

La Commission et les centres régionaux ont informé la population de ces nouveaux seuils. De plus, ils en ont avisé leur personnel et ont apporté les changements nécessaires au système informatique de traitement des demandes d'aide juridique.

8.2.5 Le système de comparutions téléphoniques

Enjeu 1 Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 1 Amélioration des services aux citoyens

Cible 5 Instaurer un service de comparutions téléphoniques

Commentaire En 2005, la Commission avait donné mandat au Centre régional d'aide juridique de Québec de mettre en place le système de comparutions téléphoniques pour l'ensemble du territoire du Québec. Ce centre a donc mis en place la structure nécessaire à la réalisation de ce service jusqu'au printemps 2007. Pendant toute la période, ce service était en attente des décisions du ministère de la Justice. Actuellement, il est en voie de réactivation et la Commission prendra les dispositions pour s'assurer que sa clientèle en bénéficiera.

8.2.6 La modification de la base annuelle d'évaluation de l'admissibilité à l'aide juridique

Enjeu 1 Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 1 Amélioration des services aux citoyens

Cible 6 Analyser les impacts financiers d'une modification de la base annuelle d'évaluation de l'admissibilité à l'aide juridique à une autre base (hebdomadaire ou mensuelle)

Commentaire La Commission a commencé ses travaux. Elle a répertorié et colligé l'information pertinente et nécessaire pour commencer l'analyse des impacts financiers d'une modification de la base d'évaluation de l'admissibilité à l'aide juridique, soit de la base annuelle à une base mensuelle ou hebdomadaire. Les travaux se poursuivront durant l'exercice financier 2007-2008.

8.2.7 Le maintien de l'équilibre et la mixité du régime

Enjeu 1 Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 1 Amélioration des services aux citoyens

Objectif 06-07 Veille et maintien de l'équilibre de la mixité du régime

Commentaire Le Groupe de travail sur la révision du régime d'aide juridique recommandait au ministre de maintenir le caractère de mixité du régime; il reconnaissait que la mixité du régime permettait d'offrir des services de qualité aux bénéficiaires de l'aide juridique.

À cette fin, la Commission, de concert avec les centres régionaux, a mis sur pied le CVAP, comité sur le volume des activités professionnelles.

Ce comité travaille dans le cadre du Plan de développement durable adopté par la Commission en mai 2006. Il a pour mandat de travailler à maximiser l'utilisation éventuelle des ressources nécessaires au maintien de la mixité dans un contexte d'offre de service accrue lié à l'augmentation des seuils d'admissibilité. Les deux principes du Plan de développement durable sont le maintien de la pérennité et de la mixité du régime.

De plus, les commissaires ont donné mandat au Comité administratif de la Commission de suivre les travaux du CVAP.

8.2.8 Le plan de continuation des services en cas de pandémie d'influenza

Enjeu 1 Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 1 Amélioration des services aux citoyens

Objectif 06-07 Préparation et mise en œuvre, si nécessaire, d'un plan de continuité des services en cas de pandémie d'influenza

Commentaire Le plan préliminaire a été complété et présenté au personnel de la Commission. Il s'agissait de dresser et d'établir les priorités des différents services de la Commission, d'identifier le personnel nécessaire au fonctionnement et, le cas échéant, de former le personnel remplaçant pour permettre la continuation

des services essentiels. Les centres régionaux ont aussi préparé leur plan préliminaire afin de maintenir les services en situation de pandémie.

La Commission suit les développements mis en place par le gouvernement et continuera de se préparer de façon à maintenir ses services advenant une pandémie d'influenza.

De plus, une formation a été donnée par une représentante du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à tout le personnel de la Commission en regard des mesures d'hygiène à prendre pour éviter la propagation de la maladie, incluant la méthode de lavage des mains. Enfin, des capsules d'information quant à la prévention en cas de pandémie ont été présentées au personnel de la Commission par un formateur de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail.

8.2.9 Le Plan d'action de la Commission auprès des personnes handicapées

Enjeu 1 Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 1 Amélioration des services aux citoyens

Objectif 06-07 Révision du Plan d'action de la Commission à l'égard des personnes handicapées

Commentaire La Commission avait adopté son plan d'action en 2006. Elle a prolongé ce dernier jusqu'au 31 mars 2007. Il est publié à l'annexe 3 du présent rapport. La Commission avait alors annoncé qu'elle travaillerait de concert avec les centres régionaux, et pour ce faire, elle solliciterait leur accord, ce qui a été fait. Elle devait aussi former son personnel et évaluer les obstacles à l'embauche, ce qui est en cours de réalisation.

Elle a commencé ses travaux pour le plan d'action 2007, plus particulièrement, la modification de son site Internet pour le rendre plus accessible aux personnes handicapées.

8.2.10 Les interventions publiques

Enjeu 1 Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 2 Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique

Cible 1 Accroître les interventions publiques

Commentaire La Commission est régulièrement sollicitée et consultée par les journalistes et les recherchistes de différents médias pour obtenir des informations relativement à la *Loi sur l'aide juridique* et à son application. Ces demandes d'informations sont souvent reliées à un événement de l'actualité judiciaire mais peuvent aussi servir pour des reportages de fond sur le régime d'aide juridique ou sur la question de l'accès à la justice.

Le président et la directrice des communications ont donné une quinzaine d'entrevues au cours de l'année aux médias ou à d'autres organismes afin de fournir diverses informations relativement au régime d'aide juridique, particulièrement à la suite de l'augmentation des seuils d'admissibilité en janvier 2007.

De plus, plusieurs avocats du réseau de l'aide juridique ont fait des interventions publiques auprès des médias régionaux (journaux, radio et télévision).

8.2.11 Le régime d'aide juridique et la population

Enjeu 1 Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 2 Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique

Cible 2 Faire connaître le régime d'aide juridique auprès de la clientèle et de la population

Commentaire Cette année, le nouveau dépliant *Aide juridique, un coup de main de maître* a été distribué. Il vise à présenter le régime d'aide juridique et à informer la population sur l'admissibilité financière et les services couverts. Considérant que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique augmentent chaque année, un encart informatif a été conçu. Le dépliant et l'encart, disponibles en français et en anglais, sont répartis dans tous les bureaux d'aide juridique afin d'être distribués à la clientèle. De plus, un certain nombre d'organismes, comme

les CLSC et les institutions scolaires, les reçoivent. Ils sont aussi accessibles sur le site Internet de la Commission.

En 2007, comme à chaque année, un calendrier a été conçu. Il sert d'outil promotionnel pour tout le réseau de l'aide juridique. De même, la Commission s'est dotée d'un nouveau kiosque pour répondre aux besoins du réseau.

Un nouvel exemplaire du Bottin des avocats du réseau de l'aide juridique au Québec a été publié à l'automne 2006.

Le dépliant sur le prix Robert-Sauvé a été distribué par les directeurs généraux qui se chargent de le remettre à leur personnel et aux organismes communautaires de leur région. De plus, la Commission le fait parvenir à ses partenaires professionnels, juridiques et communautaires et le dépose sur son site Internet. La publicité entourant le prix Robert-Sauvé a été revue et améliorée afin d'en uniformiser la présentation visuelle.

De plus, les avocats du réseau qui ont donné des séances d'information auprès de plusieurs organismes de leur région ont contribué à faire connaître le réseau de l'aide juridique auprès de la population.

Finalement, un projet de campagne d'information sur l'achat de véhicules d'occasion est en préparation et les membres du comité des communications y sont étroitement associés.

8.2.12 L'implication communautaire

Enjeu 1 Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 2 Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique

Cible 3 Favoriser l'implication communautaire des employés et le réseautage

Commentaire Les avocats permanents ont agi à titre bénévole en tant que personnes-ressources auprès de plusieurs organismes, associations ou comités. Ils sont aussi membres de conseils d'administration d'organismes ou d'associations qui impliquent directement ou indirectement la clientèle de l'aide juridique. Les avocats participent à des conférences professionnelles, à des émissions de télévision ou de radio. Ils s'impliquent aussi par la publication d'articles et de documents juridiques.

Les avocats ont aussi participé à des comités du Barreau du Québec ou des barreaux régionaux, de même qu'aux comités de la Commission.

Un avocat du Service de recherche participe aux réunions du comité interministériel sur l'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

En collaboration avec le comité des communications, la Commission a offert aux avocats du réseau un atelier, dans le cadre des journées de formation de l'automne 2006, portant sur le thème de l'implication communautaire.

Enfin, la Commission et les centres régionaux travaillent à l'élaboration d'un programme de mentorat ainsi que d'un profil des employés, tant pour les avocats que pour le personnel de bureau, à l'intérieur duquel se retrouvent les attentes du réseau de l'aide juridique en regard de l'implication communautaire de son personnel.

8.2.13

La transmission d'information

Enjeu 1

Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 2

Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique

Cible 4

Favoriser la transmission d'information

Commentaire

Le site Internet de la Commission est utilisé comme vitrine pour donner de l'information à la population sur le régime d'aide juridique. Durant l'année 2006-2007, outre les informations générales traitant de l'aide juridique, s'y sont retrouvées des informations quant aux nouveaux seuils d'admissibilité et au prix Robert-Sauvé.

Le site Internet public de la Commission (www.csj.qc.ca) a enregistré 285 050 visiteurs entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

Le site de la Commission est actuellement en cours de rénovation afin d'améliorer sa présentation et de faciliter l'accès aux informations à la population en général ainsi qu'aux personnes handicapées.

Plusieurs centres régionaux ont aussi créé leur propre site Internet afin de répondre aux besoins de la population de leur région.

8.2.14 Le plan de communication

Enjeu 1 Assurer l'accessibilité à la justice

Orientation 2 Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique

Cible 5 Concevoir un plan de communication

Commentaire La Commission a embauché une agente d'information, sur une base contractuelle, afin de travailler à la préparation d'un plan de communication.

De plus, le Service des communications a mis sur pied un comité consultatif chargé de faire des recommandations pour assurer la cohérence des processus de communications internes et externes et pour mettre en valeur la contribution du réseau de l'aide juridique à la société québécoise. Ce comité regroupe des représentants de tous les centres régionaux.

Le comité a mis en place un certain nombre de projets, telle l'organisation d'un atelier sur le thème de l'implication communautaire tenu dans le cadre des journées de formation 2006 organisées par le Service de recherche. Il travaille actuellement à l'implication du réseau dans une activité sociale, particulièrement en santé mentale. Le comité est aussi responsable de la conception d'un bulletin interne d'information distribué à tout le personnel. Il élabore présentement des chroniques juridiques qui seront distribuées dans différents organismes par voie électronique. Les membres du comité ont aussi informé la population, dans leurs régions respectives, sur l'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.

8.2.15 La modernisation du réseau

Enjeu 2 Gérer efficacement les ressources

Orientation 3 Gestion moderne des ressources matérielles

Cible 1 Moderniser le réseau des communications informatiques

Commentaire La Commission et les centres régionaux ont choisi d'utiliser Internet pour assurer leurs communications informatiques. Ces communications se font par un réseau virtuel privé (VPN) pour des fins de transmissions de données. Afin de garantir la sécurité et la confidentialité des informations appartenant

respectivement à chacune des parties, la Commission et chacun des centres régionaux ont convenu de signer un protocole d'entente établissant le cadre d'utilisation de ce réseau. La formation nécessaire à l'implantation de cette technologie a été donnée aux utilisateurs du réseau de l'aide juridique.

8.2.16 Le développement des nouvelles approches de communication

Enjeu 2 *Gérer efficacement les ressources*

Orientation 3 Gestion moderne des ressources matérielles

Cible 2 Développer de nouvelles approches de communication

Commentaire La Commission et les centres régionaux examinent la possibilité de mettre en place de nouvelles approches de communication. Plus particulièrement, un centre régional utilisera la téléphonie IP pour ses communications téléphoniques dans quelques-uns de ses bureaux.

8.2.17 Les modes de perception

Enjeu 2 *Gérer efficacement les ressources*

Orientation 3 Gestion moderne des ressources matérielles

Cible 3 Améliorer les modes de perception

Commentaire La Commission développe depuis deux ans un programme qui lui permettra de gérer l'application du volet contributif ainsi que les nombreux cas de recouvrement prévus à la *Loi sur l'aide juridique* et à son règlement.

Les tests d'implantation se sont poursuivis cette année. Des difficultés dans l'application ont forcé le Service de l'informatique à retravailler le programme, à modifier les méthodes de transmission des informations et à refaire de nouveaux tests. Ces derniers travaux devraient permettre l'implantation de ce programme dans tous les centres régionaux durant l'exercice 2007-2008.

8.2.18 L'utilisation efficace des technologies de l'information

Enjeu 2 *Gérer efficacement les ressources*

Orientation 3 Gestion moderne des ressources matérielles

Cible 4 Favoriser l'utilisation efficace des technologies de l'information

Commentaire Les commissaires ont adopté, en mars 2006, les Principes directeurs de la Politique d'utilisation du système informatique et de télécommunication. En juin 2006, ils ont adopté la Politique d'utilisation du système informatique et de télécommunication de la Commission. Cette politique a été présentée et expliquée à tout le personnel de la Commission.

De même, plusieurs centres régionaux ont adopté une Politique d'utilisation du système informatique et de télécommunication et l'ont présentée à leur personnel.

8.2.19 La consultation du personnel

Enjeu 2 *Gérer efficacement les ressources*

Orientation 4 Gestion des ressources humaines

Cible 1 Favoriser et mesurer la satisfaction du personnel

Commentaire La Commission se donne comme objectif pour l'exercice financier 2007-2008 de procéder à une consultation afin de mesurer la satisfaction de son personnel.

8.2.20 La compétence du personnel

Enjeu 2 *Gérer efficacement les ressources*

Orientation 4 Gestion des ressources humaines

Cible 2 Assurer la présence d'un personnel compétent et motivé pour répondre aux besoins de la clientèle

Commentaire	La Commission a obtenu le renouvellement de son certificat d'agrément en 2006 lui permettant d'agir à titre de « Service de formation multi-employeurs » en application du <i>Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation</i>. Ce rôle est rempli principalement par le Service de recherche. Ce service a organisé des journées de formation les 8 et 9 novembre 2006 pour les avocats du réseau de l'aide juridique. La majorité des conférences ont été dispensées par les avocats du service et par des avocats du réseau de l'aide juridique. Lors de ces rencontres, le comité de la relève, en collaboration avec le comité des communications, a organisé des formations sur le régime de retraite des avocats et sur l'engagement communautaire. Plus de 300 avocats se sont inscrits à cette formation et ont participé aux ateliers, ce qui représente environ 80% des avocats du réseau.
-------------	---

8.2.21 Le renouvellement du personnel

Enjeu 2	<i>Gérer efficacement les ressources</i>
Orientation 4	Gestion des ressources humaines
Cible 3	Assurer le renouvellement du personnel pour répondre aux besoins de la clientèle
Commentaire	De nombreux avocats et des membres du personnel de soutien qui ont fait leur carrière à l'aide juridique vont bientôt prendre leur retraite. La Commission et les centres régionaux sont très sensibles à cette situation et s'y préparent de façon proactive. Aussi, dès 2005, le réseau a mis sur pied un comité appelé le comité de la relève, composé de cadres supérieurs. Il vise à préparer la gestion des départs massifs à la retraite, appréhendés d'ici 5 ans et le changement de garde qui en découle. À titre d'illustration, plus de 40% de ses employés seront admissibles à la retraite d'ici 2010. Les travaux du comité ont porté notamment sur : • l'information et la préparation des départs ; • le recrutement des avocats et du personnel de bureau ; • la transmission des valeurs, des connaissances et de la culture de l'organisation ; • la mise sur pied d'un programme de mentorat. Les ressources humaines constituant la matière première de la qualité des services offerts et livrés à la clientèle, la gestion du changement est donc de toute première importance.

8.2.22 L'expertise du personnel

Enjeu 2 *Gérer efficacement les ressources*

Orientation 4 Gestion des ressources humaines

Cible 4 Maintenir l'expertise du personnel pour répondre aux besoins de la clientèle

Commentaire Le programme de mentorat favorisera le transfert de compétences et participera au maintien de l'expertise du personnel de façon à répondre aux besoins de la clientèle.

Ces travaux seront finalisés durant l'exercice financier 2007-2008.

8.2.23 Le renouvellement des conventions collectives des employés de soutien

Enjeu 2 *Gérer efficacement les ressources*

Orientation 4 Gestion des ressources humaines

Objectif 06-07 Négociation et renouvellement des conventions collectives des employés de soutien

Commentaire La Commission et neuf centres régionaux ont signé, le 5 mars 2007, une nouvelle convention collective avec leurs employés de soutien qui étaient sans convention depuis 3 ans. Cette nouvelle convention collective permet le réajustement de l'échelle de rémunération salariale des secrétaires juridiques au même niveau que celui des secrétaires juridiques des deux centres régionaux qui avaient bénéficié d'une décision arbitrale sur la relativité salariale en 2005. Elles ont aussi reçu un montant de rétroactivité et le paiement des intérêts.

Les deux centres régionaux qui n'ont pas encore réglé leur convention collective sont toujours en processus de négociation avec les représentants syndicaux de leurs employés de soutien.

8.2.24 La négociation basée sur les intérêts des avocats

Enjeu 2 *Gérer efficacement les ressources*

Orientation 4 Gestion des ressources humaines

Objectif 06-07 Poursuite de la négociation basée sur les intérêts avec les avocats du réseau

Commentaire La Commission, les centres régionaux et les syndicats ont accepté la proposition du Secrétariat du Conseil du trésor d'expérimenter la formule de la négociation basée sur les intérêts.

Les rencontres ont permis de maintenir le dialogue avec les syndicats et d'amorcer la réflexion sur les clauses normatives, plus particulièrement la formation et l'application des codes de fermeture des dossiers. Cet exercice est terminé.

8.2.25 L'équité salariale

Enjeu 2 *Gérer efficacement les ressources*

Orientation 4 Gestion des ressources humaines

Objectif 06-07 Poursuite des travaux sur l'équité salariale

Commentaire Parallèlement aux négociations pour le renouvellement des conventions collectives, la Commission et les centres régionaux ont poursuivi les travaux entrepris en application de la *Loi sur l'équité salariale*.

La Commission a fait des démarches auprès du gouvernement pour faire modifier la *Loi sur l'aide juridique* afin d'être déclarée, pour les fins de l'équité salariale, l'employeur unique du réseau de l'aide juridique. Pour ce faire, elle a obtenu l'accord des directeurs généraux des onze centres régionaux, de tous les représentants des employés de soutien et des avocats, de même que du représentant des cadres. Advenant l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi, le réseau de l'aide juridique pourra ainsi procéder aux travaux sur l'équité salariale en formant un seul comité d'équité salariale pour l'ensemble du réseau de l'aide juridique.

8.2.26 L'utilisation accrue des téléservices

<i>Enjeu 3</i>	<i>Favoriser la concertation et la collaboration avec les partenaires</i>
Orientation 5	Amélioration des services aux avocats de la pratique privée et aux notaires
Cible 1	Favoriser l'utilisation accrue des téléservices
Commentaire	La Commission a continué ses efforts pour favoriser l'utilisation des téléservices. De 52,1% l'année dernière, le pourcentage des factures reçues au moyen de la facturation en ligne est passé à 66,3%.

8.2.27 La concertation des agents conciliateurs

<i>Enjeu 3</i>	<i>Favoriser la concertation et la collaboration avec les partenaires</i>
Orientation 5	Amélioration des services aux avocats de la pratique privée et aux notaires
Cible 2	Favoriser la concertation des agents conciliateurs
Commentaire	Durant l'exercice financier 2006-2007, il y a eu de constants échanges d'informations entre la directrice du Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée et les agents conciliateurs des onze centres régionaux. Cependant, il n'y a eu aucune réunion des agents conciliateurs.

8.2.28 Le tarif des honoraires de la pratique privée

<i>Enjeu 3</i>	<i>Favoriser la concertation et la collaboration avec les partenaires</i>
Orientation 5	Amélioration des services aux avocats de la pratique privée et aux notaires
Objectif 06-07	Gestion et mise en application du nouveau tarif des honoraires des avocats de la pratique privée advenant son adoption, et ce, dès sa mise en vigueur.
Commentaire	Les honoraires des avocats de la pratique privée sont payés en application du <i>Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique</i>. Cette entente a pris fin le 31 mars 2005. Durant l'année 2006-2007, la Commission a collaboré aux travaux sur le nouveau tarif des honoraires des avocats de la pratique privée, en fournissant les informations demandées.

8.2.29 Les communications entre les commissaires, les administrateurs et les directeurs généraux

Enjeu 3 Favoriser la concertation et la collaboration avec les partenaires

Orientation 6 Amélioration de la concertation

Cible 1 Favoriser les communications entre les commissaires, les administrateurs et les directeurs généraux

Commentaire La Commission et le Comité administratif se sont réunis régulièrement en 2006-2007.

Réunions des commissaires8
Réunions du Comité administratif7

Pour l'application uniforme de la loi, en collaboration avec les centres régionaux, des comités constitués de membres de la Commission et de directeurs généraux ont été créés pour élaborer des politiques communes, étudier certains problèmes ponctuels ou assurer le suivi de dossiers. Ainsi, en 2006-2007, les comités suivants se sont réunis :

Comité sur l'informatique1
Comité sur la pandémie d'influenza6
Comité sur la relève9
Comité sur le volume d'activités professionnelles3
Comité sur les expertises1
Réunions des directeurs généraux8

8.2.30 La participation aux activités de formation

Enjeu 3 Favoriser la concertation et la collaboration avec les partenaires

Orientation 7 Amélioration de la qualité des services

Cible 1 Assurer la gestion efficace de la compétence des employés

Commentaire Les avocats du réseau de l'aide juridique ont participé à des sessions de formation offertes par la Commission, le Barreau du Québec ou d'autres organismes. Plusieurs d'entre eux ont agi comme formateur pour le réseau de l'aide juridique, le Barreau du Québec ou les barreaux régionaux et d'autres organismes.

8.2.31 Les activités de formation

Enjeu 3 Favoriser la concertation et la collaboration avec les partenaires

Orientation 7 Amélioration de la qualité des services

Cible 2 Favoriser la formation et sa diffusion par les avocats du Service de recherche de la Commission et du réseau provincialement et régionalement

Commentaire La Commission est un formateur reconnu et, à ce titre, le Service de recherche de la Commission organise annuellement deux journées de formation.

Lors des journées de formation de l'automne 2006, les ateliers ont traité des derniers développements en droit civil, administratif, familial et criminel de même qu'en droit de la jeunesse. Plusieurs conférences furent dispensées par les avocats du Service de recherche et des centres régionaux. Plus de 300 avocats se sont inscrits et ont participé aux séances de formation, soit environ 80% des avocats du réseau.

De plus, les centres régionaux ont eux-mêmes offert de la formation en diverses matières à leurs avocats et au personnel de soutien. Les avocats du Service de recherche ont participé à ces formations.

8.2.32 La consultation du personnel

Enjeu 3 Favoriser la concertation et la collaboration avec les partenaires

Orientation 7 Amélioration de la qualité des services

Cible 3 Susciter la concertation dans la planification des activités de formation du personnel

Commentaire La Commission, avant d'organiser la formation annuelle des avocats, consulte les avocats du réseau.

De la même façon, la Commission et les centres régionaux consultent leur personnel pour convenir des formations données au personnel de bureau.

8.2.33 Les outils informatiques

Enjeu 3 Favoriser la concertation et la collaboration avec les partenaires

Orientation 7 Amélioration de la qualité des services

Cible 4 Favoriser l'accès à l'information juridique en ligne

Commentaire Les avocats et la documentaliste du Service de recherche ont poursuivi la mise à jour du contenu du site Internet et de l'intranet de la Commission en collaboration avec la Direction, le Service des communications et le webmestre. La documentaliste travaille en collaboration avec le Service de l'informatique afin de faciliter l'utilisation de la banque de données du Service de recherche qui est disponible aux avocats du réseau sur l'intranet. Des documents, préparés par les avocats du service, ont été rendus disponibles sur l'intranet.

Au 31 mars 2006, la banque de données de la Commission contenait 64 816 documents. Depuis, 3 215 nouveaux documents se sont ajoutés, pour un total de 68 031 documents. Ces documents sont utilisés pour la recherche par le personnel du Service de recherche et l'ensemble du réseau. Au cours de la dernière année, la banque de données a reçu près de 6 000 requêtes de la part du personnel du réseau.

De plus, le service met aussi à jour certaines publications juridiques spécialisées. Par exemple, il voit à la parution mensuelle d'un bulletin de jurisprudence, l'*Aide juridique express*, à la parution du texte *Jurisprudence sur les Lignes directrices provinciales des pensions alimentaires pour enfants* et celle de *Loi sur l'aide juridique, texte annoté*. Tous les textes sont déposés sur l'intranet de notre site Internet.

Enfin, la majorité des avocats du réseau de l'aide juridique ont accès aux banques de données juridiques à accès payant comme REJB et Azimut de même qu'aux décisions des tribunaux et organismes mis à la disposition du public par le ministère de la Justice de concert avec la Société québécoise d'information juridique (www.jugements.qc.ca). Ils ont aussi accès au plumeau des palais de justice.

9. Les autres résultats

9.1 La réciprocité

En 2006-2007, 303 dossiers ont été traités en vertu des accords de réciprocité interprovinciale dont 155 à la demande du Québec à destination des autres provinces et territoires; 148 demandes en provenance des provinces et des territoires ont été réacheminées vers les centres régionaux concernés. Les demandes de l'extérieur proviennent pour 74% de l'Ontario (109 demandes). Les demandes du Québec s'adressent aussi en grande partie à l'Ontario dans une proportion de 75% (115 demandes).

	Demandes	
	Provenance	Destination
RÉGIONS		
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	9	10
BAS SAINT-LAURENT - GASPÉSIE	5	5
CÔTE-NORD	2	1
ESTRIE	6	6
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	14	15
MAURICIE - BOIS-FRANCS	4	2
MONTRÉAL	62	63
OUTAOUAIS	23	22
QUÉBEC	7	11
RIVE-SUD	20	13
SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN	3	1
Total pour les régions du Québec	155	149
PROVINCES/TERRITOIRES		
ALBERTA	5	13
COLOMBIE-BRITANNIQUE	8	7
ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	0	0
MANITOBA	2	2
NOUVEAU-BRUNSWICK	13	9
NOUVELLE-ÉCOSSE	3	5
NUNAVUT	1	0
ONTARIO	109	115
SASKATCHEWAN	3	1
TERRE-NEUVE	4	2
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	0	0
YUKON	0	0
Total pour les provinces/territoires	148	154

9.2 Le Comité de révision

Le Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement 2005-2006 recommande dans son rapport le maintien du Comité de révision et ne suggère aucune modification dans le fonctionnement du Comité.

9.2.1 La constitution

Au 31 mars 2007, le Comité de révision était composé de six membres, nommés par la Commission, tous membres du Barreau. Les membres sont :

Me Pierre-Paul Boucher
Me Manon Croteau
Me Josée Payette

Me Claire Champoux
Me Josée Ferrari
Me Suzanne Pilon (*ad hoc*)

9.2.2 Les demandes de révision

Le Comité a reçu 1 266 demandes de révision en 2006-2007. Le délai moyen, entre le moment où une demande de révision est reçue et la date de l'audience, est d'au plus 8 semaines.

Les demandeurs reçoivent généralement leur décision quelques jours après l'audience. Une attention particulière est apportée aux demandes urgentes qui sont entendues à très courte échéance.

Dossiers non traités au 31 mars

2007	233
2006	210
2005	195

9.2.3 Les audiences du Comité

Le Comité a tenu 46 audiences au siège social de la Commission. Lors de ces audiences, le Comité a étudié 20 dossiers, en moyenne, pour un total de 923 dossiers.

Dans 48 dossiers, les personnes entendues se sont présentées devant le Comité, alors que dans 790 dossiers, les personnes ont été entendues par conférence téléphonique. Les audiences ont lieu, en majorité, à la demande des requérants ou de leur avocat.

Le Comité a aussi entendu 51 demandes de révision dans le cadre de contestation du droit d'un bénéficiaire à l'aide juridique.

Nature des refus* qui font l'objet d'une demande en révision en 2006-2007

Services non couverts	331
Économique	308
Refus renseignements	194
Remboursement	117
Refus art. 4.11	98
Art. 75	54
Refus de contribuer	53
Mixte	45
Autres refus art. 70	21
À l'encontre de la loi	19
Refus art. 69	13
Volet contributif	7
Services exclus	6

* Services non couverts : services non couverts en vertu des articles 4.5, 4.6, 4.7 et 4.10 de la *Loi sur l'aide juridique*.

Économique : refus de nature économique en vertu de l'article 18 du *Règlement sur l'aide juridique*.

Refus renseignements : refus de fournir les renseignements demandés en vertu de l'article 70 a) de la *Loi sur l'aide juridique*.

Remboursement : contestation d'une demande de remboursement.

Refus art. 4.11 : refus pour un des motifs prévus à l'article 4.11 de la *Loi sur l'aide juridique*.

Art. 75 : demandes de révision de décisions d'un directeur général à la suite d'une contestation du droit d'une personne à l'aide juridique en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'aide juridique*.

Refus de contribuer : refus de contribuer en vertu des articles 26 et suivants du *Règlement sur l'aide juridique*.

Mixte : refus comportant deux ou trois motifs de refus.

Autres refus art. 70 : autres motifs de refus prévus à l'article 70 de la *Loi sur l'aide juridique*.

À l'encontre de la loi : refus parce que la demande est à l'encontre de la *Loi sur l'aide juridique*.

Refus art. 69 : refus en vertu de l'article 69 de la *Loi sur l'aide juridique*.

Volet contributif : contestation du montant de la contribution.

Services exclus : services nommément exclus par la *Loi sur l'aide juridique*.

**Décisions rendues par le Comité de révision
pour chaque demande de révision**

Centres régionaux	NATURE DES DÉCISIONS RENDUES*								GRAND TOTAL
	conf.	conf. autre motif	inf.	inf. en partie	sans comp.	TOTAL	désist.	fermés adm.	
Montréal	275	9	63	1	0	348	53	108	509
Bas St-Laurent - Gaspésie	35	1	11	0	0	47	1	6	54
Côte-Nord	6	1	5	0	0	12	1	2	15
Estrie	46	3	11	0	0	60	3	4	67
Laurentides-Lanaudière	64	3	24	0	0	91	7	31	129
Mauricie - Bois-Francs	33	2	10	0	0	45	5	6	56
Abitibi-Témiscamingue	8	1	1	0	0	10	0	5	15
Outaouais	49	4	11	0	0	64	2	11	77
Québec	64	4	29	1	0	98	14	25	137
Rive-Sud	71	4	17	0	0	92	6	27	125
Saguenay - Lac Saint-Jean	29	3	11	1	0	44	5	10	59
TOTAL 2006-2007	680	35	193	3	0	911	97	235	1243
TOTAL 2005-2006	803	68	178	7	0	1056	82	219	1357

* conf.:	décisions du directeur général confirmées.
conf. autre motif:	décisions du directeur général confirmées pour d'autres motifs.
inf.:	décisions du directeur général infirmées en totalité.
inf. en partie:	décisions du directeur général infirmées en partie.
désist.:	demandes de révision retirées.
fermés adm.:	dossiers fermés administrativement (plus d'objet, impossible de joindre la partie demanderesse, etc.).
sans comp.:	demandes de révision rejetées par le Comité qui n'avait pas compétence.

9.3 Le Service de garde téléphonique

Le Centre régional d'aide juridique de Montréal assure le service de garde téléphonique le soir, la nuit, la fin de semaine et les jours fériés. Le service de garde téléphonique de jour est assuré par tous les centres régionaux.

Les projets spéciaux, financés par les fonds fédéraux mis en place en 2004, ont permis d'améliorer la qualité des services offerts en permettant l'achat de matériel d'équipement plus performant et l'ajout d'un cadre et de deux avocats à l'équipe en place.

Durant l'année 2005-2006, le Service de garde téléphonique avait reçu 29 243 appels téléphoniques. Pour l'année 2006-2007, il en a reçus 31 309, soit une augmentation de 7%.

Par ailleurs, pendant les heures normales de bureau, les appels des personnes arrêtées et détenues sont acheminés vers les avocats du réseau qui ont répondu à plus de 2 500 appels.

9.4 Les projets spéciaux

L'Entente concernant l'aide juridique en matière de droit criminel, l'aide juridique aux adolescents visés par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et aux immigrants et aux réfugiés, signée en février 2003, a pris fin le 31 mars 2007.

Cette entente porte sur le financement général du régime par le gouvernement fédéral avec un volet de financement spécifique pour des projets spéciaux.

Certains projets mis en place en 2004-2005 se sont poursuivis dans la dernière année; ils seront évalués au début de l'année 2007-2008. Il s'agit des projets permettant l'amélioration des services envers des clientèles cibles : les autochtones, les populations vivant en régions éloignées et les accusés souffrant de troubles mentaux. Le projet prévoyant l'amélioration du Service de garde téléphonique a été également maintenu. Dans tous les cas, ces clientèles recevaient déjà des services dans le cadre du programme régulier de l'aide juridique, mais la mise en place de ces projets permet d'améliorer les services donnés à la clientèle.

De plus, deux nouveaux projets ont été mis en place en juillet 2006. Le premier donne des services améliorés aux personnes détenues dans les établissements de détention fédéraux ou provinciaux et le deuxième améliore le service donné à la clientèle en matière criminelle.

Dans l'ensemble, les avocats engagés dans ces projets ont représenté leurs clients dans 4 164 dossiers.

Le 31 mars 2007, à la fin de l'entente, la Commission et les centres régionaux ont dû planifier la fin des projets. Ils ont pris les décisions qui s'imposaient pour assurer la continuité des services à la clientèle et leur permettre d'évaluer la situation durant l'exercice financier 2007-2008.

9.5 Le prix Robert-Sauvé

À l'automne 1999, la Commission créait le prix Robert-Sauvé. Désigné du nom du président fondateur de la Commission, ce prix annuel veut souligner la contribution exceptionnelle de deux personnes à la promotion des droits des démunis. Un prix est offert à une personne qui travaille au sein du réseau de l'aide juridique du Québec et l'autre à une personne qui œuvre hors réseau.

La Commission a remis le prix Robert-Sauvé à deux (2) récipiendaires à l'occasion des journées de formation des avocats en novembre 2006.

Le prix Robert-Sauvé, volet grand public, a été décerné à madame Ruth Gagnon, directrice générale de la Société Élisabeth Fry du Québec, pour son implication communautaire auprès des femmes aux prises avec le système de justice pénale. Le prix Robert-Sauvé, volet réseau, a été remis à Me Jacques Racine, directeur à la retraite du Centre régional d'aide juridique du Bas Saint-Laurent - Gaspésie et de la Côte-Nord quant à son apport considérable lors de l'implantation du système informatique actuellement utilisé par le réseau de l'aide juridique.

9.6 Le paiement des comptes d'honoraires de la pratique privée

Le guichet unique

Les centres régionaux de l'aide juridique ont confié à la Commission le mandat de gérer pour eux le paiement des comptes d'honoraires des avocats de la pratique privée et ceux des notaires. Ces honoraires sont payés en application du *Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique* ainsi que du *Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et la Chambre des notaires du Québec sur les conditions d'exercice, le mode de règlement des différends et le tarif des notaires pour les services rendus dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique*.

Les téléservices

La facturation en ligne est de plus en plus utilisée par les avocats et les notaires. Au 31 mars 2007, 1 932 avocats et notaires s'y étaient inscrits.

Parmi les 2 216 avocats et notaires ayant facturé en 2006-2007, 1 470 d'entre eux utilisent la facturation en ligne de la Commission des services juridiques et 462 le font pour avoir accès à leur dossier de paiement seulement. Les avocats et les notaires bénéficient d'un soutien technique offert pendant les heures d'ouverture de la Commission.

Le paiement

En 2006-2007, le réseau de l'aide juridique a payé 80 374 relevés d'honoraires à 2 216 avocats de la pratique privée et 178 notaires. Des honoraires de 39 813 230 \$ et des déboursés de 5 770 809 \$ ont été versés. Il s'agit d'un paiement moyen de plus de 875 000 \$ par semaine. Les avocats ont reçu en moyenne 17 916 \$ d'honoraires et les notaires 631 \$. De plus, une somme 802 286 \$ a été imputée à la dépense au titre des droits de greffe.

L'expérience moyenne des avocats de la pratique privée qui ont accepté des mandats d'aide juridique au cours de l'exercice est d'environ 15,6 années d'inscription au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2007.

La Commission offre le service de paiement par dépôt direct. Le nombre d'avocats et de notaires se prévalant de ce mode de paiement est passé de 221 à 265 en 2006-2007. La Commission constate donc une augmentation de près de 20% du nombre d'utilisateurs de ce service.

L'entente prévoit le paiement d'intérêts lorsque le délai de 30 jours n'est pas respecté. Or, en 2006-2007, sur des paiements totalisant 45 584 039 \$ versés aux avocats et notaires, la Commission a versé un montant de 7 228 \$ en intérêts, soit 0,016%. L'obligation de la Commission de payer les honoraires dans le délai de 30 jours est donc remplie à 99,984%.

Le montant des honoraires et déboursés versé aux avocats de la pratique privée inclut une somme de 653 129 \$ payée en règlement d'une décision des tribunaux concernant l'application et l'interprétation du *Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique*.

La conciliation

Bien qu'ayant confié la gestion du paiement des honoraires de la pratique privée à la Commission, les centres régionaux continuent d'assumer le traitement des différends logés en vertu de l'entente. Plus particulièrement, ils s'acquittent du traitement des demandes de conciliation. Des dizaines de séances tenues conjointement avec les barreaux de section ont eu lieu et de nombreux différends se sont ainsi réglés.

Les demandes d'arbitrage adressées à la Cour du Québec dans le cadre de l'entente sont gérées autant par les centres que par la Commission lorsqu'elle est elle-même visée par le réclamant.

TABLEAU I
RÉPARTITION DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
SELON LE NIVEAU DES HONORAIRES VERSÉS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006-2007

HONORAIRES VERSÉS			NOMBRE D'AVOCATS	%
0,00 \$	à	1 000,00 \$	471	21%
1 000,01 \$	à	10 000,00 \$	835	38%
10 000,01 \$	à	20 000,00 \$	310	14%
20 000,01 \$	à	30 000,00 \$	179	8%
30 000,01 \$	à	40 000,00 \$	122	6%
40 000,01 \$	à	50 000,00 \$	79	4%
50 000,01 \$	à	100 000,00 \$	162	7%
100 000,01 \$	à	125 000,00 \$	29	1%
125 000,01 \$	et plus		29	1%
TOTAL			2216	100%

TABLEAU 2
AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE AUXQUELS DES HONORAIRES ONT ÉTÉ
VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2007, PAR RÉGION

RÉGIONS	AVOCATS RÉCLAMANTS
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	121
BAS SAINT-LAURENT – GASPÉSIE	166
CÔTE-NORD	90
ESTRIE	252
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	690
MAURICIE - BOIS-FRANCS	404
MONTRÉAL	1 173
OUTAOUAIS	129
QUÉBEC	504
RIVE-SUD	778
SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN	118
COMMISSION	0
TOTAL	4 425

NOTES : Les chiffres ci-haut réfèrent au nombre d'avocats de la pratique privée auxquels des honoraires ont été versés par la Commission des services juridiques ou pour le compte des centres régionaux, au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007. Ceci ne signifie pas nécessairement que ces avocats ont tous pignon sur rue dans la région dans laquelle ils ont rendu des services en vertu de la *Loi sur l'aide juridique*.

Le nombre réel d'avocats de la pratique privée qui ont reçu des honoraires au cours de l'exercice financier 2006-2007 est de 2 216 avocats.

10. Les autres exigences gouvernementales et législatives

10.1 L'accès à l'information

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), toute personne qui en fait la demande, a droit d'accès aux documents détenus par la Commission des services juridiques, sauf les exceptions prévues à la loi.

Durant l'exercice financier 2006-2007, la Commission a reçu et traité trois demandes d'accès à l'information. Une demande a reçu une réponse partiellement positive. Deux demandes ont reçu des réponses négatives.

Deux demandes ont été traitées dans le délai prévu par la loi et une a été traitée 8 jours après la fin de ce délai. Aucune plainte n'a été reçue au sujet du traitement des demandes d'accès et aucune demande de révision n'a été portée devant la Commission d'accès à l'information.

10.2 La protection des renseignements personnels

En 2006-2007, la Commission a continué à s'assurer de la conformité de ses processus de conservation et de destruction des informations détenues.

En plus de rappeler à ses employés le caractère confidentiel des informations qu'ils détiennent, la Commission s'est assurée de la sécurité des informations au fur et à mesure du développement de ses services informatiques, comme c'est le cas pour le programme de facturation en ligne mis à la disposition des avocats de la pratique privée et des notaires.

Une surveillance continue est exercée par les responsables de l'informatique pour détecter les virus. Des informations sur la sécurité sont diffusées régulièrement par courriel aux employés.

10.3 La Politique linguistique

La Commission n'a constaté aucune infraction à sa Politique linguistique au cours du dernier exercice. Aucune plainte ne lui a été soumise.

De plus, conformément à la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, les versions des principaux logiciels utilisés sont en français, tant pour le logiciel d'admissibilité à l'aide juridique que pour les logiciels de gestion et les logiciels de paiement des honoraires à la pratique privée. Les ajouts et améliorations apportés aux logiciels s'y conforment également.

10.4 Le Code d'éthique et de déontologie

Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, la Commission a adopté au cours de l'exercice 1999-2000 le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Commission des services juridiques*.

Pour se conformer à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, la Commission publie ce code d'éthique et de déontologie à l'annexe 2 du présent rapport.

Quant au constat sur la conformité aux règles établies par ce code, aucun manquement n'a été signalé en 2006-2007.

10.5 La Politique sur le harcèlement psychologique

En 2004-2005, la Commission et les centres régionaux ont décidé d'un commun accord de se doter d'une politique commune sur le harcèlement psychologique. Cette politique a été adoptée par les commissaires et les conseils d'administration des centres régionaux. Durant l'année 2004-2005, des sessions d'information ont été données à tout le personnel, employés, avocats et cadres de la Commission et des centres régionaux.

10.6 Les recommandations du Vérificateur général du Québec

Le rapport du Vérificateur général déposé à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006 souligne que la Commission des services juridiques a pris en compte sa recommandation de rendre ses états financiers consolidés conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

10.7 Le rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement 2005-2006

Le Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement, dans son rapport rendu public par la présidente du Conseil du trésor en juin 2006, recommande le maintien de la Commission des services juridiques et de son Comité de révision. Il recommande aussi que « la Commission produise l'information de gestion qui lui permettra de mesurer adéquatement son prix de revient par type de dossier selon qu'elle utilise des avocats salariés ou de pratique privée ».

Durant l'exercice financier 2006-2007, la Commission a adopté une résolution afin de donner mandat à une firme comptable reconnue afin d'évaluer la faisabilité et l'opportunité d'une étude sur le prix de revient des dossiers selon le type de dossier et selon que le dossier est traité par un avocat permanent de l'aide juridique ou un avocat de la pratique privée. C'est d'ailleurs un des objectifs que la Commission entend réaliser durant la prochaine année.

10.8 Le plan de développement durable

Dans ses objectifs et orientations 2007-2008, la Commission des services juridiques, de concert avec les centres régionaux, s'est donné le mandat de débiter les travaux pour mettre en place son plan de développement durable.

11. Les données statistiques et le profil de la clientèle

11.1 Les statistiques

L'activité principale des avocats permanents du réseau de l'aide juridique consiste à mener à bonne fin le dossier que lui confie son client ou à le référer à un avocat de la pratique privée si ce dernier en exprime le désir. Ces différentes activités peuvent se résumer par des tableaux statistiques.

Au total, 261 330 demandes ont été formulées au cours de l'exercice financier 2006-2007 : 214 836 demandes ont été acceptées (82,3%), 36 962 refusées (14,1%) et 9 532 n'étaient pas statuées au 31 mars 2007 (3,6%). Les cas non statués sont des demandes d'aide juridique pour lesquelles l'information est incomplète ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été prise. 214 375 (99,8%) cas sont de nature civile, criminelle ou pénale et 461 (0,2%) de nature notariale. Parmi les cas confiés à des avocats, 116 653 (54,4%) concernaient des problèmes en matière civile et 97 722 (45,6%) relevaient du droit criminel ou pénal.

Des informations fournies par les tableaux, on peut tirer les commentaires qui suivent. Ils ne sont pas énumérés par ordre d'importance. Les comparaisons se font entre les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007.

1. Le nombre de demandes d'aide juridique est passé de 263 276 en 2005-2006 à 261 330, soit une baisse de 0,7%.
2. Le taux de refus à l'aide juridique dans les régions se situe entre 5,1% et 16,5% pour une moyenne du réseau de 14,1%. Cela représente une baisse de 2,1% du taux de refus comparativement à l'exercice 2005-2006.
3. La répartition en pourcentage des demandes acceptées en matière civile a diminué de 3,4% tandis qu'en matière criminelle et pénale, elle a augmenté de 4,3%.
4. Le pourcentage des dossiers traités par les avocats permanents n'a pas varié de façon significative passant de 45,7% à 46,1%.
5. Le nombre de dossiers confiés aux avocats permanents n'a pas vraiment varié passant de 98 519 à 98 877.
6. Le nombre de dossiers confiés aux avocats de la pratique privée a connu une baisse de 1,2% entre 2005-2006 et 2006-2007 principalement en matière civile (3,8%). Par contre, on dénote une légère hausse de 1,1% en matière criminelle et pénale.
7. Durant l'exercice 2006-2007, le genre de problèmes confiés aux avocats permanents se répartissait comme suit : 26,2% «Familial», 39,3% «Civil autre» et 34,5% «Criminel et pénal».
8. Durant l'exercice 2006-2007, le genre de problèmes confiés aux avocats de la pratique privée se répartissait comme suit : 16,7% «Familial», 28,3% «Civil autre» et 55% «Criminel et pénal».

TABLEAU No 1
RÉPARTITION DES DEMANDES
ACCEPTÉES, REFUSÉES OU NON STATUÉES
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2006 au 31 MARS 2007
VOLET GRATUIT ET VOLET CONTRIBUTIF

RÉGIONS	DEMANDES TRAITÉES	DEMANDES ACCEPTÉES	%	DEMANDES REFUSÉES	%	DEMANDES NON STATUÉES	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	8 807	7 579	86,1%	1 005	11,4%	223	2,5%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	12 285	10 823	88,1%	1 403	11,4%	59	0,5%
CÔTE-NORD	6 051	5 648	93,3%	309	5,1%	94	1,6%
ESTRIE	15 986	13 760	86,1%	1 873	11,7%	353	2,2%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	28 504	24 021	84,3%	4 025	14,1%	458	1,6%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	19 353	16 123	83,3%	2 700	14,0%	530	2,7%
MONTRÉAL	85 201	65 836	77,3%	13 381	15,7%	5 984	7,0%
OUTAOUAIS	13 859	11 350	81,9%	2 283	16,5%	226	1,6%
QUÉBEC	27 898	23 374	83,8%	4 131	14,8%	393	1,4%
RIVE-SUD	33 802	27 903	82,5%	4 766	14,1%	1 133	3,4%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	9 584	8 419	87,9%	1 086	11,3%	79	0,8%
TOTAL	261 330	214 836	82,3%	36 962	14,1%	9 532	3,6%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	12 288	6 351	51,7%	5 485	44,6%	452	3,7%
TOTAL 2005/2006	263 276	215 955	82,1%	38 009	14,4%	9 312	3,5%
VOLET CONTRIBUTIF 2005/2006	12 394	6 121	49,4%	5 849	47,2%	424	3,4%
TOTAL 2004/2005	259 643	213 302	82,2%	36 913	14,2%	9 428	3,6%
VOLET CONTRIBUTIF 2004/2005	12 234	6 052	49,5%	5 857	47,9%	325	2,6%

TABLEAU No 2
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES
EN MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE OU NOTARIALE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2006 au 31 MARS 2007
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	MATIÈRE CIVILE, CRIMINELLE ET PÉNALE	%	MATIÈRE NOTARIALE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7 579	7 535	99,4%	44	0,6%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10 823	10 765	99,5%	58	0,5%
CÔTE-NORD	5 648	5 648	100,0%	0	0,0%
ESTRIE	13 760	13 715	99,7%	45	0,3%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	24 021	23 990	99,9%	31	0,1%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	16 123	16 008	99,3%	115	0,7%
MONTRÉAL	65 836	65 773	99,9%	63	0,1%
OUTAOUAIS	11 350	11 340	99,9%	10	0,1%
QUÉBEC	23 374	23 358	99,9%	16	0,1%
RIVE-SUD	27 903	27 853	99,8%	50	0,2%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8 419	8 390	99,7%	29	0,3%
TOTAL	214 836	214 375	99,8%	461	0,2%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	6 351	6 333	99,7%	18	0,3%
TOTAL 2005/2006	215 955	215 384	99,7%	571	0,3%
VOLET CONTRIBUTIF 2005/2006	6 121	6 092	99,5%	29	0,5%
TOTAL 2004/2005	213 302	212 701	99,7%	601	0,3%
VOLET CONTRIBUTIF 2004/2005	6 052	6 027	99,6%	25	0,4%

TABLEAU No 3
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES ET CONFIÉES À DES
AVOCATS EN MATIÈRE CIVILE OU CRIMINELLE ET PÉNALE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2006 au 31 MARS 2007
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	CIVIL	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7 535	3 742	49,7%	3 793	50,3%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10 765	6 532	60,7%	4 233	39,3%
CÔTE-NORD	5 648	2 441	43,2%	3 207	56,8%
ESTRIE	13 715	8 032	58,6%	5 683	41,4%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	23 990	12 616	52,6%	11 374	47,4%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	16 008	8 979	56,1%	7 029	43,9%
MONTRÉAL	65 773	35 583	54,1%	30 190	45,9%
OUTAOUAIS	11 340	5 836	51,5%	5 504	48,5%
QUÉBEC	23 358	12 191	52,2%	11 167	47,8%
RIVE-SUD	27 853	16 108	57,8%	11 745	42,2%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8 390	4 593	54,7%	3 797	45,3%
TOTAL	214 375	116 653	54,4%	97 722	45,6%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	6 333	4 697	74,2%	1 636	25,8%
TOTAL 2005/2006	215 384	121 296	56,3%	94 088	43,7%
VOLET CONTRIBUTIF 2005/2006	6 092	4 619	75,8%	1 473	24,2%
TOTAL 2004/2005	212 701	120 812	56,8%	91 889	43,2%
VOLET CONTRIBUTIF 2004/2005	6 027	4 595	76,2%	1 432	23,8%

TABLEAU No 4
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES ET
CONFIÉES À DES AVOCATS PERMANENTS OU À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2006 au 31 MARS 2007
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS PERMANENTS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	7 535	3 833	50,9%	3 702	49,1%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	10 765	6 560	60,9%	4 205	39,1%
CÔTE-NORD	5 648	2 724	48,2%	2 924	51,8%
ESTRIE	13 715	7 166	52,2%	6 549	47,8%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	23 990	9 332	38,9%	14 658	61,1%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	16 008	6 964	43,5%	9 044	56,5%
MONTRÉAL	65 773	27 995	42,6%	37 778	57,4%
OUTAOUAIS	11 340	7 193	63,4%	4 147	36,6%
QUÉBEC	23 358	10 113	43,3%	13 245	56,7%
RIVE-SUD	27 853	12 969	46,6%	14 884	53,4%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	8 390	4 028	48,0%	4 362	52,0%
TOTAL	214 375	98 877	46,1%	115 498	53,9%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	6 333	3 223	50,9%	3 110	49,1%
TOTAL 2005/2006	215 384	98 519	45,7%	116 865	54,3%
VOLET CONTRIBUTIF 2005/2006	6 092	2 845	46,7%	3 247	53,3%
TOTAL 2004/2005	212 701	97 644	45,9%	115 057	54,1%
VOLET CONTRIBUTIF 2004/2005	6 027	2 907	48,2%	3 120	51,8%

TABLEAU No 4A
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CIVILE
CONFIÉES À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
OU À DES AVOCATS PERMANENTS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2006 au 31 MARS 2007
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS PERMANENTS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 742	1 966	52,5%	1 776	47,5%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6 532	4 245	65,0%	2 287	35,0%
CÔTE-NORD	2 441	1 354	55,5%	1 087	44,5%
ESTRIE	8 032	4 689	58,4%	3 343	41,6%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	12 616	6 212	49,2%	6 404	50,8%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	8 979	4 430	49,3%	4 549	50,7%
MONTRÉAL	35 583	19 113	53,7%	16 470	46,3%
OUTAOUAIS	5 836	4 608	79,0%	1 228	21,0%
QUÉBEC	12 191	6 876	56,4%	5 315	43,6%
RIVE-SUD	16 108	8 288	51,5%	7 820	48,5%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4 593	2 906	63,3%	1 687	36,7%
TOTAL	116 653	64 687	55,5%	51 966	44,5%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	4 697	2 379	50,6%	2 318	49,4%
TOTAL 2005/2006	121 296	67 271	55,5%	54 025	44,5%
VOLET CONTRIBUTIF 2005/2006	4 619	2 140	46,3%	2 479	53,7%
TOTAL 2004/2005	120 812	66 736	55,2%	54 076	44,8%
VOLET CONTRIBUTIF 2004/2005	4 595	2 210	48,1%	2 385	51,9%

TABLEAU No 4B
RÉPARTITION DES DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE
CRIMINELLE ET PÉNALE CONFIÉES À
DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE OU À DES AVOCATS PERMANENTS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2006 au 31 MARS 2007
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES ACCEPTÉES	AVOCATS PERMANENTS	%	AVOCATS PRATIQUE PRIVÉE	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 793	1 867	49,2%	1 926	50,8%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	4 233	2 315	54,7%	1 918	45,3%
CÔTE-NORD	3 207	1 370	42,7%	1 837	57,3%
ESTRIE	5 683	2 477	43,6%	3 206	56,4%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	11 374	3 120	27,4%	8 254	72,6%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	7 029	2 534	36,1%	4 495	63,9%
MONTRÉAL	30 190	8 882	29,4%	21 308	70,6%
OUTAOUAIS	5 504	2 585	47,0%	2 919	53,0%
QUÉBEC	11 167	3 237	29,0%	7 930	71,0%
RIVE-SUD	11 745	4 681	39,9%	7 064	60,1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	3 797	1 122	29,5%	2 675	70,5%
TOTAL	97 722	34 190	35,0%	63 532	65,0%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	1 636	844	51,6%	792	48,4%
TOTAL 2005/2006	94 088	31 248	33,2%	62 840	66,8%
VOLET CONTRIBUTIF 2005/2006	1 473	705	47,9%	768	52,1%
TOTAL 2004/2005	91 889	30 908	33,6%	60 981	66,4%
VOLET CONTRIBUTIF 2004/2005	1 432	697	48,7%	735	51,3%

TABLEAU No 5
DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CIVILE (FAMILIAL OU AUTRE CIVIL)
ET CRIMINELLE CONFIS AUX AVOCATS PERMANENTS
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2006 au 31 MARS 2007
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 833	1 966	51,3%	831	21,7%	1 135	29,6%	1 867	48,7%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	6 560	4 245	64,7%	1 324	20,2%	2 921	44,5%	2 315	35,3%
CÔTE-NORD	2 724	1 354	49,7%	367	13,5%	987	36,2%	1 370	50,3%
ESTRIE	7 166	4 689	65,5%	1 431	20,0%	3 258	45,5%	2 477	34,5%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	9 332	6 212	66,5%	2 636	28,2%	3 576	38,3%	3 120	33,5%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	6 964	4 430	63,7%	1 696	24,4%	2 734	39,3%	2 534	36,3%
MONTRÉAL	27 995	19 113	68,2%	8 630	30,8%	10 483	37,4%	8 882	31,8%
OUTAOUAIS	7 193	4 608	64,1%	1 906	26,5%	2 702	37,6%	2 585	35,9%
QUÉBEC	10 113	6 876	68,0%	2 163	21,4%	4 713	46,6%	3 237	32,0%
RIVE-SUD	12 969	8 288	63,9%	3 655	28,2%	4 633	35,7%	4 681	36,1%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4 028	2 906	72,2%	1 236	30,7%	1 670	41,5%	1 122	27,8%
TOTAL	98 877	64 687	65,5%	25 875	26,2%	38 812	39,3%	34 190	34,5%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	3 223	2 379	73,8%	1 709	53,0%	670	20,8%	844	26,2%
TOTAL 2005/2006	98 519	67 271	68,3%	27 763	28,2%	39 508	40,1%	31 248	31,7%
VOLET CONTRIBUTIF 2005/2006	2 845	2 140	75,2%	1 618	56,9%	522	18,3%	705	24,8%
TOTAL 2004/2005	97 644	66 736	68,3%	28 372	29,0%	38 364	39,3%	30 908	31,7%
VOLET CONTRIBUTIF 2004/2005	2 907	2 210	76,0%	1 670	57,4%	540	18,6%	697	24,0%

TABLEAU No 6
DEMANDES ACCEPTÉES EN MATIÈRE CIVILE (FAMILIAL OU AUTRE CIVIL)
ET CRIMINELLE CONFIEES AUX AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE
PAR RÉGION POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2006 au 31 MARS 2007
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DES DEMANDES ACCEPTÉES	TOTAL CIVIL	%	FAMILIAL	%	CIVIL AUTRE	%	CRIMINEL ET PÉNAL	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	3 702	1 776	48,0%	652	17,6%	1 124	30,4%	1 926	52,0%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	4 205	2 287	54,3%	847	20,1%	1 440	34,2%	1 918	45,7%
CÔTE-NORD	2 924	1 087	37,2%	413	14,1%	674	23,1%	1 837	62,8%
ESTRIE	6 549	3 343	51,0%	1 540	23,5%	1 803	27,5%	3 206	49,0%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	14 658	6 404	43,7%	2 817	19,2%	3 587	24,5%	8 254	56,3%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	9 044	4 549	50,3%	1 933	21,4%	2 616	28,9%	4 495	49,7%
MONTRÉAL	37 778	16 470	43,5%	4 174	11,0%	12 296	32,5%	21 308	56,5%
OUTAOUAIS	4 147	1 228	29,6%	595	14,3%	633	15,3%	2 919	70,4%
QUÉBEC	13 245	5 315	40,1%	1 833	13,8%	3 482	26,3%	7 930	59,9%
RIVE-SUD	14 884	7 820	52,5%	3 773	25,3%	4 047	27,2%	7 064	47,5%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	4 362	1 687	38,6%	734	16,8%	953	21,8%	2 675	61,4%
TOTAL	115 498	51 966	45,0%	19 311	16,7%	32 655	28,3%	63 532	55,0%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	3 110	2 318	74,5%	1 558	50,1%	760	24,4%	792	25,5%
TOTAL 2005/2006	116 865	54 025	46,3%	21 003	18,0%	33 022	28,3%	62 840	53,7%
VOLET CONTRIBUTIF 2005/2006	3 247	2 479	76,3%	1 667	51,3%	812	25,0%	768	23,7%
TOTAL 2004/2005	115 057	54 076	47,0%	21 426	18,6%	32 650	28,4%	60 981	53,0%
VOLET CONTRIBUTIF 2004/2005	3 120	2 385	76,4%	1 656	53,0%	729	23,4%	735	23,6%

TABLEAU No 7
RÉPARTITION DES DEMANDES NON STATUÉES
AU 31 MARS 2007 PAR RÉGION
VOLET CONTRIBUTIF ET VOLET GRATUIT

RÉGIONS	TOTAL DEMANDES NON STATUÉES*	ATTESTATIONS CONDI- TIONNELLES	%	DEMANDES EN SUSPENS	%
ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	223	23	10,3%	200	89,7%
BAS ST-LAURENT - GASPÉSIE	59	8	13,6%	51	86,4%
CÔTE-NORD	94	22	23,4%	72	76,6%
ESTRIE	353	179	50,7%	174	49,3%
LAURENTIDES - LANAUDIÈRE	458	17	3,7%	441	96,3%
MAURICIE - BOIS-FRANCS	530	3	0,6%	527	99,4%
MONTRÉAL	5 984	4 799	80,2%	1 185	19,8%
OUTAOUAIS	226	34	15,0%	192	85,0%
QUÉBEC	393	130	33,1%	263	66,9%
RIVE-SUD	1 133	533	47,0%	600	53,0%
SAGUENAY - LAC ST-JEAN	79	10	12,7%	69	87,3%
TOTAL	9 532	5 758	60,4%	3 774	39,6%
VOLET CONTRIBUTIF SEULEMENT	452	168	37,2%	284	62,8%
TOTAL 2005/2006	9 312	5 604	60,2%	3 708	39,8%
VOLET CONTRIBUTIF 2005/2006	424	150	35,4%	274	64,6%
TOTAL 2004/2005	9 428	5 672	60,2%	3 756	39,8%
VOLET CONTRIBUTIF 2004/2005	325	104	32,0%	221	68,0%

* Demandes d'aide juridique pour lesquelles l'information est incomplète et/ou la décision quant à l'admissibilité n'a pas encore été rendue.

11.2 Le profil de la clientèle

En 2006-2007, 58% des bénéficiaires de l'aide juridique sont des hommes et 42% sont des femmes. La répartition des dossiers se fait de la façon suivante :

1 La répartition selon l'âge et le sexe

	Hommes	Femmes
Moins de 18 ans	10,0 %	5,8 %
18-25 ans	12,4 %	6,4 %
26-35 ans	13,0 %	11,4 %
36-45 ans	12,7 %	10,4 %
46-55 ans	7,2 %	5,4 %
56-65 ans	2,5 %	2,3 %
66 ans et plus	0,2 %	0,3 %

2 La répartition selon le sexe et la matière

	Hommes	Femmes
Criminel adulte	30,0 %	7,2 %
Familial	15,2 %	5,8 %
Civil et administratif	9,3 %	7,1 %
Protection de la jeunesse	8,2 %	6,0 %
Criminel jeunesse	5,2 %	0,9 %
Immigration	2,2 %	1,6 %
Carcéral	0,2 %	0,9 %
Notarial	0,1 %	0,1 %

3 La répartition selon l'âge et la matière

18 à 25 ans 26 à 55 ans 56 ans et +

Criminel adulte	13,6 %	28,5 %
	1,4 %	
Familial	3,7 %	18,7 %
	1,1 %	
Civil et administratif	1,9 %	14,0 %
	3,3 %	
Protection de la jeunesse	0,9 %	5,8 %
	0,1 %	
Carcéral	0,6 %	2,1 %
	0,1 %	
Immigration	0,8 %	2,0 %
	0,1 %	
Notarial	0,0 %	
	0,2 %	
	0,1 %	
Criminel jeunesse	1,0 %	
	0,0 %	
	0,0 %	

4 La répartition selon l'âge et la matière pour les hommes

18 à 25 ans 26 à 55 ans 56 ans et +

Criminel adulte	19,9 %	39,5 %
	2,0 %	
Civil et administratif	1,4 %	10,6 %
	2,7 %	
Familial	0,9 %	9,4 %
	0,7 %	
Carcéral	0,9 %	3,5 %
	0,2 %	
Protection de la jeunesse	0,3 %	3,2 %
	0,1 %	
Immigration	0,8 %	2,3 %
	0,1 %	
Criminel jeunesse	1,5 %	
	0,0 %	
	0,0 %	

5 La répartition selon l'âge et la matière pour les femmes

18 à 25 ans 26 à 55 ans 56 ans et +

Familial	7,3 %
	31,1 %
Civil et administratif	1,7 %
	2,5 %
Criminel adulte	4,2 %
	18,7 %
Protection de la jeunesse	5,2 %
	13,8 %
Immigration	0,7 %
	1,7 %
Autres	0,1 %
	9,3 %
	0,7 %
	1,6 %
	0,2 %
	0,4 %
	0,7 %
	0,1 %

6 La répartition pour les moins de 18 ans selon la matière

Hommes Femmes

Protection de la jeunesse	27,2 %
	26,1 %
Criminel jeunesse	4,5 %
	28,5 %
Autres	7,4 %
	6,3 %

12. Les ressources

12.1 Les ressources humaines

La Commission nomme et rémunère les employés nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Au 31 mars 2007, la Commission comptait 53 personnes à son emploi.

La situation du réseau au 31 mars 2007 était la suivante : l'aide juridique avait des bureaux dans 96 villes du Québec, comprenant 115 unités, dont 89 bureaux ouverts à plein temps et 26 bureaux ouverts à temps partiel. La liste des bureaux se retrouve à l'annexe 5 du présent rapport.

Les effectifs budgétisés du réseau de l'aide juridique étaient de 360 avocats salariés et de 488,9 autres professionnels et employés de soutien, pour un total de 848,9 employés temps complet. De plus, 15 stagiaires du programme du Barreau étaient à l'emploi dans les divers centres régionaux.

Au 31 mars 2007, le réseau comprenait 175 avocates et 185 avocats; 14,2% des avocats du réseau avaient moins de 35 ans. L'expérience moyenne des avocats salariés du réseau, en excluant les remplaçants, est d'environ 21,7 années d'inscription au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2007.

**AVOCATS, AUTRES PROFESSIONNELS, EMPLOYES DE SOUTIEN ET STAGIAIRES
EQUIVALENTS A TEMPS COMPLET (E.T.C.) REMUNERES
POUR L'EXERCICE 2006-2007**

RÉGIONS	AVOCATS	AUTRES PROFESSIONNELS ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN	STAGIAIRES	TOTAL
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES	10,4	38,7	-	49,1
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	13,9	17,4	0,5	31,8
BAS SAINT-LAURENT - GASPÉSIE	18,5	28,6	1,9	49,1
CÔTE-NORD	8,9	11,6	0,5	21,0
ESTRIE	26,5	32,9	0,7	60,1
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE	25,1	36,7	1,0	62,8
MAURICIE - BOIS-FRANCS	20,6	25,9	0,6	47,1
MONTRÉAL	102,4	131,3	5,3	238,9
OUTAOUAIS	25,6	35,6	0,6	61,8
QUÉBEC	38,5	47,2	2,0	87,7
RIVE-SUD	41,7	48,0	1,1	90,9
SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN	14,5	20,1	-	34,6
EFFECTIFS DÉPENSÉS 2006-2007	346,5	474,1	14,3	834,9 (*)
EFFECTIFS BUDGETISÉS 2006-2007	360,0	488,9	15,0	863,9

(*) Excluant le personnel du Service de garde téléphonique

12.2 Les ressources financières

Pour l'exercice 2006-2007, la subvention accordée à la Commission s'élevait à 135 428 530 \$, les revenus autonomes ont été de 2 867 654 \$ comparativement à 2 732 443 \$ pour l'exercice antérieur.

Les dépenses totales pour l'exercice 2006-2007 s'élevaient à 131 289 054 \$ incluant les dépenses financées par les réserves de 547 661 \$. Globalement, l'excédent des produits sur les charges de l'exercice est de 7 007 130 \$ dont 3 137 000 \$ provient d'une réévaluation ayant un effet à la baisse des comptes à payer et frais courus aux avocats de la pratique privée (voir note 12 des états financiers consolidés à la page 86 du présent rapport). Au 31 mars 2007, la Commission des services juridiques présentait une réserve générale se situant à 15 508 412 \$.

12.3 Les états financiers consolidés au 31 mars 2007



COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

**RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 2007**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
Fonds d'administration	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 21

HAREL DROUIN-PKF, S.E.N.C.R.L.
COMPTABLES AGRÉÉS

Membre du réseau
PKF International

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1M6
Téléphone : (514) 845-9253 Télécopieur : (514) 845-3859 info@hd-pkf.ca

www.hd-pkf.ca



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Commission des services juridiques au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats et de l'évolution des actifs nets du fonds d'administration, des flux de trésorerie ainsi que l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Harel Drouin - PKF

Montréal, le 25 mai 2007

HAREL DROUIN-PKF, S.E.N.C.R.L.
COMPTABLES AGRÉÉS

Membre du réseau
PKF International

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1M6
Téléphone : (514) 845-9253 Télécopieur : (514) 845-3859 info@hd-pkf.ca

www.hd-pkf.ca

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION
RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	Opérations		Pratique privée (article 52)		Projets spéciaux		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
PRODUITS								
Octrois du gouvernement du Québec								
Réguliers	86 580 230 \$	74 910 100 \$	46 653 300 \$	47 653 300 \$	- \$	- \$	133 233 530 \$	122 563 400 \$
Droits de greffe	1 392 714	1 329 228	802 286	865 772	-	-	2 195 000	2 195 000
Autre organisme - Conseil du Trésor	-	961 559	-	-	-	-	-	961 559
Projets spéciaux fédéraux	-	-	-	-	3 423 569	3 089 595	3 423 569	3 089 595
Autres revenus	-	-	-	-	200	3 610	200	3 610
	87 972 944	77 200 887	47 455 586	48 519 072	3 423 769	3 093 205	138 852 299	128 813 164
CHARGES	88 397 359	77 955 311	42 891 695	47 842 079	3 423 769	3 093 205	134 712 823	128 890 595
	(424 415)	(754 424)	4 563 891	676 993	-	-	4 139 476	(77 431)
AUTRES PRODUITS (Note 5)	2 247 038	2 020 423	620 616	712 020	-	-	2 867 654	2 732 443
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 822 623 \$	1 265 999 \$	5 184 507 \$	1 389 013 \$	- \$	- \$	7 007 130 \$	2 655 012 \$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

N

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007			2006		
	Réserve générale	Actif net investi en immobilisations	Total	Réserve générale	Actif net investi en immobilisations	Total
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	9 550 547 \$	1 083 093 \$	10 633 640 \$	7 569 588 \$	1 109 040 \$	8 678 628 \$
Redressement aux exercices antérieurs (Note 3)	-	-	-	(40 937 591)	-	(40 937 591)
Crédits accordés par le gouvernement du Québec afin de régulariser le déficit (Note 3)	-	-	-	40 937 591	-	40 937 591
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	9 550 547	1 083 093	10 633 640	7 569 588	1 109 040	8 678 628
OPÉRATIONS						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant utilisation de la réserve générale (Note 6)	2 584 100	(591 293)	1 992 807	3 504 971	(645 075)	2 859 896
Utilisation de la réserve générale (Note 7)	(170 184)	-	(170 184)	(1 593 897)	-	(1 593 897)
Excédent (insuffisance) net des produits sur les charges	2 413 916	(591 293)	1 822 623	1 911 074	(645 075)	1 265 999
Investissements nets en immobilisations :						
Utilisation de la réserve générale (Note 7)	(377 477)	377 477	-	(247 666)	247 666	-
À même les opérations de l'exercice	(371 825)	371 825	-	(245 427)	245 427	-
Versements sur la dette à long terme et les contrats de location-acquisition :						
À même les opérations de l'exercice	(141 256)	141 256	-	(126 035)	126 035	-
Virements aux Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	(750 000)	-	(750 000)	(700 000)	-	(700 000)
	773 358	299 265	1 072 623	591 946	(25 947)	565 999
PRATIQUE PRIVÉE						
Excédent des produits sur les charges	5 184 507	-	5 184 507	1 389 013	-	1 389 013
SOLDE À LA FIN	15 508 412 \$	1 382 358 \$	16 890 770 \$	9 550 547 \$	1 083 093 \$	10 633 640 \$

3

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

4

**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS CONSOLIDÉS DE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE ET D'INCENDIE ET VOL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007**

	2007			2006
	Fonds responsabilité professionnelle	Fonds incendie et vol	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 000 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$	800 000 \$
Virement de la réserve générale du fonds d'administration	500 000	250 000	750 000	700 000
SOLDE À LA FIN	1 500 000 \$	750 000 \$	2 250 000 \$	1 500 000 \$

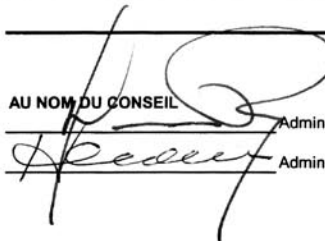
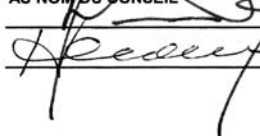
COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

5

BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 2007

	Fonds d'administration	Fonds responsabilité professionnelle	Fonds incendie et vol	2007	2006
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	13 274 819 \$	25 126 \$	12 243 \$	13 312 188 \$	11 001 285 \$
Fonds en fidéicommiss (Note 4)	496 388	-	-	496 388	553 104
Débiteurs (Note 9)	46 441 368	166	-	46 441 534	45 749 508
Frais payés d'avance	496 781	-	-	496 781	500 687
Avances sur traitements différés	202 364	-	-	202 364	96 229
Placements temporaires (Note 10)	-	1 500 000	750 000	2 250 000	1 500 000
	60 911 720	1 525 292	762 243	63 199 255	59 400 713
IMMOBILISATIONS (Note 11)	2 197 346	-	-	2 197 346	1 957 493
	63 109 066 \$	1 525 292 \$	762 243 \$	65 396 601 \$	61 358 206 \$
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs (Note 12)	44 768 566 \$	25 292 \$	12 243 \$	44 806 101 \$	47 876 783 \$
Traitements différés	212 222	-	-	212 222	159 515
Produits perçus par anticipation (Note 13)	422 520	-	-	422 520	313 868
Portion à court terme de la dette à long terme (Note 15)	115 601	-	-	115 601	108 556
	45 518 909	25 292	12 243	45 556 444	48 458 722
OCTROIS SPÉCIAUX REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (Note 14)	381 675	-	-	381 675	652 946
DETTE À LONG TERME (Note 15)	317 712	-	-	317 712	112 898
	46 218 296	25 292	12 243	46 255 831	49 224 566
AVOIR					
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 382 358	-	-	1 382 358	1 083 093
ACTIF NET AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE	15 508 412	1 500 000	750 000	17 758 412	11 050 547
	16 890 770	1 500 000	750 000	19 140 770	12 133 640
	63 109 066 \$	1 525 292 \$	762 243 \$	65 396 601 \$	61 358 206 \$

AU NOM DU CONSEIL


 Administrateur

 Administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

6

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (Note 8)		
Excédent des produits sur les charges		
Opérations	1 822 623 \$	1 265 999 \$
Pratique privée	5 184 507	1 389 013
	7 007 130	2 655 012
Amortissement des immobilisations	925 962	964 139
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	(334 669)	(319 064)
Perte sur disposition d'immobilisations	14 895	3 093
Variations d'éléments du fonds de roulement (Note 8)		
Opérations	5 305 682	(2 055 607)
Pratique privée	(9 009 360)	(811 041)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 909 640	436 532
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	189 650	-
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	63 398	32 175
Remboursement de la dette à long terme	(25 780)	-
Versement sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	(115 476)	(126 035)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	111 792	(93 860)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds versés en fidéicomis	56 716	98 474
Acquisition de placements	(750 000)	(700 000)
Acquisition d'immobilisations	(1 020 474)	(535 787)
Cession d'immobilisation	3 229	1 250
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 710 529)	(1 136 063)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	2 310 903	(793 391)
ENCAISSE AU DÉBUT	11 001 285	11 794 676
ENCAISSE À LA FIN	13 312 188 \$	11 001 285 \$

L'encaisse exclut les fonds détenus en fidéicomis.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

7

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission :

- Centres régionaux
 - Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et Petite Bourgogne inc.);
 - Centre communautaire juridique des Laurentides-Lanaudière;
 - Centre communautaire juridique de la Rive-Sud;
 - Centre communautaire juridique de Québec;
 - Centre communautaire juridique de l'Outaouais (incluant la Clinique juridique populaire de Hull inc.);
 - Centre communautaire juridique de l'Estrie;
 - Centre communautaire juridique du Saguenay - Lac-Saint-Jean;
 - Centre communautaire juridique de la Mauricie - Bois-Francs;
 - Centre communautaire juridique du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie;
 - Centre communautaire juridique de la Côte-Nord;
 - Centre communautaire juridique de l'Abitibi-Témiscamingue.

b) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau et les commissaires de la Commission.

c) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les locaux du réseau.

d) Actif net affecté à la réserve générale

La réserve générale constituée par la direction de la Commission sert à assumer les obligations et engagements de la Commission.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

8

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**e) Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif et la présentation des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les provisions pour honoraires courus de la pratique privée et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Constatation des produits

Les octrois réguliers de la Commission sont constatés aux résultats de l'exercice dont ils visent les charges.

Les octrois spéciaux sont constatés aux produits selon la méthode du report. Selon cette méthode, les produits sont reconnus aux livres au fur et à mesure que les charges afférentes sont constatées.

Les octrois spéciaux ayant servi à acquérir des immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que lesdites immobilisations.

g) Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

h) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs et les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

i) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse en raison de l'incertitude entourant leur recouvrement.

j) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

9

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

k) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Équipement informatique et bureautique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux
Développement informatique	5 ans

l) Avantage incitatif de location perçu d'avance

L'avantage incitatif de location relié à des améliorations locatives est amorti linéairement sur la durée restante du bail.

m) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 750 000 \$ (500 000 \$ en 2006) et celle du fonds de responsabilité professionnelle de 1 500 000 \$ (1 000 000 \$ en 2006). Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au (du) fonds d'administration.

n) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission et des centres régionaux bénéficient de l'un des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Il incombe au gouvernement du Québec de pourvoir au paiement d'une portion ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite interentreprises.

La Commission comptabilise la charge relative à ces régimes de retraite selon les montants de contributions exigibles, lesquels totalisent 2 843 458 \$ pour l'exercice (2 903 146 \$ pour l'exercice précédent).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

10

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice précédent, la Commission a adopté rétroactivement, sans redressement des chiffres des exercices antérieurs, la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des produits des volets contributifs, des honoraires et débours de la pratique privée, ainsi que des vacances et des traitements courus à payer. Antérieurement, les produits des volets contributifs, les honoraires et débours de la pratique privée de même que les vacances et traitements étaient passés aux résultats selon la méthode de la comptabilité de caisse. Cette modification a entraîné au 31 mars 2006 une augmentation des octrois à recevoir du gouvernement du Québec - opérations de 5 806 591 \$; des octrois à recevoir du gouvernement du Québec - pratique privée de 35 131 000 \$; des traitements et vacances à payer de 7 720 442 \$; des honoraires et débours à payer à la pratique privée de 35 137 000 \$.

L'effet cumulatif de ces redressements sur le solde d'ouverture de la réserve générale de l'exercice précédent totalise 40 937 591 \$ et a fait l'objet de crédits équivalents alloués par le gouvernement du Québec.

Ces octrois à recevoir sont présentés à la note 9.

4. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les sommes sont déposées en fiducie à cette fin.

5. AUTRES PRODUITS

	2007	2006
Opérations		
Volet contributif ^(a)	838 582 \$	794 741 \$
Mémoires de frais	20 789	28 508
Remboursements des coûts de l'aide juridique	438 310	386 663
Intérêts	725 828	454 466
Autres	26 647	164 582
Gain sur disposition d'immobilisations	5 891	2 170
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	271 730	200 949
Charges nettes des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	(80 739)	(11 656)
	2 247 038 \$	2 020 423 \$
Pratique privée (article 52)		
Contributions des bénéficiaires	620 616 \$	712 020 \$

^(a) Depuis le 1^{er} janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

11

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

5. AUTRES PRODUITS (suite)

Volet contributif des opérations	2007	2006
Contributions des bénéficiaires	581 739 \$	535 050 \$
Frais administratifs	247 285	256 050
Intérêts	9 558	3 641
	838 582 \$	794 741 \$

6. RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent des produits sur les charges de l'exercice comprend un montant de 452 162 \$ (332 627 \$ en 2006) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits.

7. UTILISATION DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Les charges et les montants investis en immobilisations de l'exercice comprennent les sommes suivantes utilisées à même le solde d'ouverture de la réserve générale, sur résolution de la direction :

	2007	2006
Coût des sentences arbitrales	- \$	1 204 670 \$
Plan directeur informatique		
Équipement et logiciels	144 906	182 774
Services professionnels	11 881	11 729
Autres charges	13 397	9 700
Révision des traitements quant aux exercices antérieurs	-	185 024
Montants constatés aux charges d'opération de l'exercice	170 184	1 593 897
Montants investis en immobilisations	377 477	247 666
	547 661 \$	1 841 563 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

12

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

8. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2007	2006
Opérations		
Débiteurs	5 114 565 \$	2 039 986 \$
Frais payés d'avance	3 806	(55 959)
Avances sur traitements différés	(106 135)	(43 265)
Créditeurs	129 804	(2 569 768)
Traitements différés	52 707	32 440
Produits perçus par anticipation	110 935	(1 459 041)
	5 305 682 \$	(2 055 607) \$
Pratique privée		
Débiteurs	(5 806 591) \$	(35 131 000) \$
Créditeurs	(3 200 486)	35 097 274
Produits perçus par anticipation	(2 283)	(777 315)
	(9 009 360) \$	(811 041) \$

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts versés de 32 775 \$ (29 386 \$ en 2006).

9. DÉBITEURS

	2007	2006
Intérêts courus	21 061 \$	12 456 \$
Avances au fonds de responsabilité professionnelle	25 292	5 901
Avances au fonds incendie et vol	12 643	2 951
Octrois du gouvernement du Québec		
Droits de greffe	2 195 000	-
Opérations	-	10 564 991
Pratique privée	40 937 591	35 131 000
Projets spéciaux - non récurrents (Note 14)	3 192 514	-
Autres	57 433	32 209
	46 441 534 \$	45 749 508 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

13

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt au taux de 4,05 % (3,60 % en 2006) échéant en mai 2007	1 500 000 \$	1 000 000 \$
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt au taux de 4,05 % (3,60 % en 2006) échéant en mai 2007	750 000 \$	500 000 \$

11. IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2007	2006
	COÛT	AMORTIS- SEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE
Équipement informatique et bureautique	4 328 718 \$	3 331 756 \$	996 962 \$
Mobilier et équipement de bureau	1 623 953	958 693	665 260
Améliorations locatives	339 652	50 948	288 704
	6 292 323	4 341 397	1 950 926
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location-acquisition			
Mobilier et équipement de bureau	474 561	254 771	219 790
Équipement informatique et bureautique	201 598	174 968	26 630
	676 159	429 739	246 420
	6 968 482	4 771 136	2 197 346
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Développement informatique	639 283	639 283	-
	7 607 765 \$	5 410 419 \$	2 197 346 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

14

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

12. CRÉDITEURS

	2007	2006
Comptes fournisseurs et frais courus	962 146 \$	1 019 771 \$
Comptes à payer et frais courus		
avocats de la pratique privée	32 000 000	35 137 000
Avances du fonds d'administration, sans intérêts	37 535	8 851
Salaires et retenues à la source	3 380 051	3 155 243
Vacances courues	6 683 531	6 462 032
Gouvernement du Québec - projets spéciaux (Note 14)	-	231 514
Droits de greffe		
Opérations	940 552	996 600
Pratique privée	802 286	865 772
	44 806 101 \$	47 876 783 \$

13. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2007	2006
Avantage incitatif de location	135 433 \$	- \$
Volet contributif - permanence	100 338	124 836
Volet contributif - pratique privée	186 749	189 032
	422 520 \$	313 868 \$

14. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX

La Commission s'est vu octroyer des subventions non récurrentes pour la réalisation de projets spéciaux.

Les montants obtenus ont été utilisés comme suit :

	2007	2006
Octrois à recevoir (à payer) au début	(231 514) \$	1 156 353 \$
Montants utilisés pour financer les charges des projets		
spéciaux de l'exercice	3 360 630	2 971 480
Montants utilisés pour acquérir des immobilisations	63 398	32 175
Montants reçus	-	(4 391 522)
Octrois à recevoir (à payer) à la fin	3 192 514 \$	(231 514) \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

15

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

14. OCTROIS AFFÉRENTS AUX PROJETS SPÉCIAUX (SUITE)

Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations

	2007	2006
Octrois spéciaux afférents aux immobilisations au début	652 946 \$	939 835 \$
Octrois spéciaux utilisés pour acquérir des immobilisations	63 398	32 175
Amortissement constaté aux produits de l'exercice	(334 669)	(319 064)
	381 675 \$	652 946 \$

15. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 3 539 \$, capital et intérêts, 4,54 %, échéant en juin 2011	163 870 \$	- \$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant de 2006 à 2011	269 443	221 454
	433 313	221 454
Portion à court terme	115 601	108 556
	317 712 \$	112 898 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2008	35 768 \$
2009	37 426
2010	39 161
2011	40 976
2012	10 539
	163 870 \$

Les paiements exigibles et le solde des obligations sont les suivants :

2008	105 112 \$
2009	84 800
2010	55 826
2011	43 101
2012	24 361
	313 200
Montant représentant les intérêts à des taux variant de 4,54 % à 14,21 %	43 757
Solde des obligations	269 443 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

16

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007

16. ENGAGEMENTS

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 19 643 581 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2008	2009	2010	2011	2012
5 896 214 \$	5 144 880 \$	3 460 795 \$	2 246 124 \$	1 478 241 \$

17. ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

- a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

Actuellement, le fonds de responsabilité professionnelle présente une réserve de 1 500 000 \$. En raison des risques de poursuites, une insuffisance possible du fonds persiste. Par contre, la direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

- b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le dossier d'équité salariale. En ce moment, il est impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

- c) Au cours de l'exercice et subséquemment à la fin de l'exercice, des griefs de reclassification de postes de travail des employés de soutien ont été déposés. Il est présentement impossible de prévoir l'issue de ces griefs et les montants, le cas échéant, qui pourraient être payés. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges seraient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

17

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2007**

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Commission a effectué les opérations suivantes avec des sociétés contrôlées par le gouvernement du Québec. Elle a comptabilisé une charge de loyer de 5 149 651 \$ (5 181 583 \$ en 2006) payable à la Société immobilière du Québec et des droits de greffe payables au ministre de la Justice du Québec pour 1 558 141 \$ (1 671 618 \$ en 2006), au fonds des registres pour 4 792 \$ (4 291 \$ en 2006), au fonds d'information foncière pour 36 539 \$ (35 845 \$ en 2006) et au directeur de l'état civil pour 143 366 \$ (150 619 \$ en 2006). Un solde de 1 742 838 \$ (1 862 372 \$ en 2006) relativement aux droits de greffe est payable au 31 mars 2007 et apparaît à la note 12.

De plus, la Commission a perçu des octrois du gouvernement du Québec totalisant 88 775 230 \$ (77 105 100 \$ en 2006) pour les opérations et droits de greffe, et 46 653 300 \$ (47 653 300 \$ en 2006) pour la pratique privée au cours de l'exercice.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange qui est la valeur de la contrepartie convenue entre les parties.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des fonds en fidéicomis, des débiteurs, des avances sur traitements différés, des placements temporaires, des comptes fournisseurs et des traitements différés est comparable à leur juste valeur en raison de leur échéance prochaine.

La juste valeur des obligations en vertu de contrats de location-acquisition se rapproche de sa valeur comptable en raison des taux similaires à ceux du marché.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers consolidés de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

18

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
CHARGES		
OPÉRATIONS		
Administration		
Charges locatives, taxes et permis	6 111 096 \$	6 207 337 \$
Frais de déplacement	959 542	1 017 243
Amortissement des immobilisations	863 023	846 024
Services professionnels	704 278	650 002
Télécommunication	659 570	695 662
Fournitures de bureau	532 385	562 905
Cotisations professionnelles	461 429	442 083
Bibliothèque	417 726	413 653
Entretien et réparations	411 045	383 665
Formation professionnelle	366 756	336 170
Frais postaux	326 906	327 358
Autres frais administratifs	305 472	313 274
Ameublement et équipement de bureau	285 799	341 049
Réunion des administrateurs	94 257	102 964
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	32 775	29 386
Perte sur disposition d'immobilisations	20 786	5 263
Information	16 868	14 930
Électricité	3 545	3 224
	12 573 258	12 692 192
Traitements et charges sociales		
Avocats	39 908 315	39 796 549
Autres	32 348 544	21 836 186
	72 256 859	61 632 735
Débours judiciaires		
Volet gratuit		
Civils	3 104 718	3 137 891
Criminels	344 719	382 496
	3 449 437	3 520 387
Volet contributif		
Civils	98 880	92 034
Criminels	18 925	17 963
	117 805	109 997
	3 567 242	3 630 384
	88 397 359 \$	77 955 311 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

19

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	18 074 889 \$	19 979 697 \$
Criminels	17 164 199	19 585 796
Notaires	88 407	73 600
	35 327 495	39 639 093
Débours ¹		
Civils	4 099 048	4 585 298
Criminels	1 587 457	1 630 659
Notaires	45 571	42 647
	5 732 076	6 258 604
Autres frais	90 441	52 546
Intérêts	7 292	5 346
	97 733	57 892
	41 157 304	45 955 589
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	1 169 101	1 233 656
Criminels	209 736	266 885
Notaires	9 010	9 747
	1 387 847	1 510 288
Débours ²		
Civils	280 621	324 041
Criminels	63 707	50 391
Notaires	2 216	1 770
	346 544	376 202
	1 734 391	1 886 490
	42 891 695 \$	47 842 079 \$

1. Ce poste est constitué de débours judiciaires de 4 434 841 \$ (4 774 418 \$ en 2006) et d'autres débours de 1 351 652 \$ (1 484 186 \$ en 2006).

2. Ce poste est constitué de débours judiciaires de 293 116 \$ (310 678 \$ en 2006) et d'autres débours de 56 976 \$ (65 524 \$ en 2006).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

20

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
RÉSULTATS CONSOLIDÉS - PROJETS SPÉCIAUX		
PRODUITS (Note 14)		
Octrois spéciaux - charges	3 360 630 \$	2 971 480 \$
Amortissement des octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations	62 939	118 115
Revenus autonomes	200	3 610
	3 423 769	3 093 205
CHARGES		
Administration		
Amortissement des immobilisations	62 939	118 115
Charges locatives, taxes et permis	78 369	113 124
Frais de déplacement	77 323	57 658
Télécommunication	54 238	50 840
Ameublement et équipement de bureau	49 452	45 068
Fournitures de bureau	25 401	37 683
Cotisations professionnelles	32 065	30 180
Entretien et réparations	47 527	26 206
Services professionnels	13 133	15 951
Bibliothèque	11 339	14 674
Autres frais administratifs	18 716	14 242
Formation professionnelle	14 265	7 068
Frais postaux	3 694	4 265
Information	1 818	-
	490 279	535 074
Traitements et charges sociales		
Avocats	1 997 933	1 983 065
Autres	463 023	567 349
	2 460 956	2 550 414
PRATIQUE PRIVÉE (article 52)		
Volet gratuit		
Honoraires		
Civils	201 008	-
Criminels	189 737	-
Notaires	995	-
	391 740	-

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

21

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
RÉSULTATS CONSOLIDÉS - PROJETS SPÉCIAUX (suite)		
PRATIQUE PRIVÉE (article 52) (suite)		
Volet gratuit (suite)		
Débours		
Civils	39 332	459
Criminels	22 519	7 258
Notaires	100	-
	61 951	7 717
	453 691	7 717
Volet contributif		
Honoraires		
Civils	12 709 \$	- \$
Criminels	2 512	-
Notaires	76	-
	15 297	-
Débours		
Civils	3 065	-
Criminels	469	-
Notaires	12	-
	3 546	-
	18 843	-
	472 534	7 717
	3 423 769	3 093 205
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

13. Les orientations et les objectifs 2007-2008

Les orientations et les objectifs de la Commission des services juridiques s'inscrivent dans le cadre général défini lors de l'adoption du Plan stratégique 2006-2009 prévoyant les enjeux et les orientations de la Commission des services juridiques auxquels s'ajoutent des objectifs annuels supplémentaires.

ENJEU 1 **ASSURER L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE**

Orientation 1 **Amélioration des services aux citoyens**

Cible 4*	Mettre en œuvre la hausse des seuils d'admissibilité
Cible 5*	Instaurer un service de comparutions téléphoniques
Cible 6*	Analyser les impacts financiers d'une modification de la base annuelle d'évaluation de l'admissibilité à l'aide juridique à une autre base (hebdomadaire ou mensuelle)
Objectif 1**	Veiller au maintien de l'équilibre de la mixité du régime
Objectif 2**	Compléter, diffuser et mettre en œuvre, si nécessaire, un plan de continuité des services en cas de pandémie d'influenza
Objectif 3**	Préparer un plan de développement durable

Orientation 2 **Augmenter la visibilité du réseau de l'aide juridique**

Cible 4*	Favoriser la transmission d'information
Objectif**	Actualiser le site Internet de la Commission des services juridiques

ENJEU 2 **GÉRER EFFICACEMENT LES RESSOURCES**

Orientation 3 **Gestion moderne des ressources matérielles**

Cible 3*	Améliorer les modes de perception par l'implantation du programme informatique de gestion des comptes à recevoir et la formation des utilisateurs
Objectif 1**	Présenter l'évolution statistique des dossiers sur une base de deux ans

Objectif 2** Évaluer la faisabilité et l'opportunité d'une étude sur le prix de revient des dossiers selon le type de dossier et selon que le dossier est traité par un avocat permanent ou un avocat de la pratique privée

Orientation 4 *Gestion des ressources humaines*

Cible 1* Favoriser et mesurer la satisfaction du personnel par la consultation du personnel

Cible 4* Maintenir l'expertise du personnel pour répondre aux besoins de la clientèle par les activités de transferts de compétences (accompagnement, mentorat, etc...) et planification de la relève

Objectif 1** Favoriser la finalisation de la négociation et le renouvellement des conventions collectives des employés de soutien

Objectif 2** Poursuivre les travaux sur l'équité salariale

Objectif 3** Adopter un code d'éthique et de déontologie applicable au personnel de la Commission des services juridiques

ENJEU 3 *FAVORISER LA CONCERTATION ET LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES*

Orientation 5 *Amélioration des services aux avocats de la pratique privée et aux notaires*

Cible 2* Favoriser la concertation des agents conciliateurs

Objectif 1** Gérer et mettre en application le nouveau tarif des honoraires des avocats de la pratique privée advenant son adoption, et ce, dès sa mise en vigueur

Orientation 7 *Amélioration de la qualité des services*

Cible 3* Susciter la concertation dans la planification des activités de formation du personnel

* Provient du Plan stratégique 2006-2009

** Objectifs 2007-2008 - Ajouté au Plan stratégique

14. ANNEXES

ANNEXE 1

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES ET LES CENTRES RÉGIONAUX D'AIDE JURIDIQUE

LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

1. Mission de l'organisation

La Commission des services juridiques veille à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles.

La Commission est composée de douze membres nommés par le gouvernement et choisis en raison de leur contribution à l'étude et à la solution des problèmes juridiques des milieux défavorisés.

Les centres communautaires juridiques, au nombre de onze, fournissent les services d'aide juridique sur le territoire du Québec.

Ces centres sont institués par la Commission des services juridiques et leur conseil d'administration est formé de douze membres nommés par cette dernière.

2. Nos services

Les services d'aide juridique couverts par le régime sont rendus aux personnes financièrement admissibles, gratuitement ou moyennant le versement d'une contribution. Cette contribution, déterminée par règlement, est toujours perçue par le centre d'aide juridique.

Principaux champs d'activités :

Familial, matrimonial, protection de la jeunesse, justice pénale pour adolescents, criminel, carcéral, administratif, social, civil et immigration.

Prestation des services d'aide juridique :

- Représentation par avocat devant un tribunal en 1^{ère} instance ou en appel, en demande ou en défense;
- Assistance d'un avocat dans certains cas expressément prévus par la Loi;
- Consultation juridique avec un avocat;
- Consultation téléphonique avec un avocat, accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, lors d'une arrestation ou en cas de détention;
- Information juridique sur les droits et obligations des bénéficiaires;
- Implication communautaire des avocats;
- Certains services peuvent être rendus par un notaire.

Modalités d'accès aux services :

- Appel téléphonique pour prise de rendez-vous dans un délai utile.
- Accueil avec ou sans rendez-vous, généralement au bureau le plus près du lieu de la résidence du requérant.
- En cas d'urgence, accès à un avocat pour la prestation des actes conservatoires à la préservation des droits.

3. Nos engagements

Accessibilité des services

A) Bureaux

Il existe plus de cent (100) bureaux d'aide juridique dans plus de quatre-vingt-dix-huit (98) villes du Québec où les services d'aide juridique sont dispensés selon les besoins de la population. Votre demande d'aide juridique est généralement complétée au bureau d'aide juridique le plus près de votre résidence.

L'organisation physique des bureaux d'aide juridique contribue à vous assurer le respect de la confidentialité de vos échanges avec le personnel. Les avocats ont à leur disposition des bureaux fermés.

B) Heures de bureau

Chaque bureau d'aide juridique affiche ses heures fixes d'ouverture.

C) Accès téléphonique

Nous vous répondons rapidement et de manière courtoise en identifiant notre organisation et en vous accueillant avec un mot de bienvenue.

Nous donnons suite avec diligence au message qui nous indique votre nom, votre numéro de téléphone et le nom de la personne à qui vous désirez parler.

D) Délai et prise de rendez-vous

1. Nous vérifions l'urgence des services requis et un rendez-vous est fixé en temps utile.
2. Nous vous indiquons les principaux documents pertinents à fournir pour établir votre admissibilité à l'aide juridique.

E) Publicité des services

Nous faisons connaître les services d'aide juridique au public en général et à la clientèle cible en particulier :

1. En publiant la liste des bureaux, leur adresse et numéro de téléphone;
2. En diffusant l'information décrivant les services, les règles d'admissibilité, les droits et obligations du requérant d'aide juridique;
3. En veillant à la mise en place et au maintien des affiches du Service de garde d'aide juridique dans les postes de police;
4. En faisant connaître les services d'aide juridique auprès des organismes et ministères desservant notre clientèle.

F) Accès par les détenus

Une personne peut requérir et obtenir, de son lieu de détention, les services d'un avocat de l'aide juridique.

Fourniture des services

- A) Généralement, vous êtes accueilli au jour et à l'heure fixés pour votre rendez-vous à l'aide juridique et vous rencontrez, s'il y a lieu, un avocat.
- B) Dès le premier contact avec un employé de l'aide juridique, vous bénéficiez du **secret professionnel** et de la **confidentialité** dans toutes vos communications et démarches.

Qualité des services

Disponibilité et diligence

L'avocat fait preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable.

Un avocat d'un bureau d'aide juridique est présent à la Cour lorsque nécessaire et y rencontre son client, s'il y a lieu.

Les membres du personnel agissent avec diligence raisonnable dans la réalisation du travail confié.

Dans le cadre de leurs conditions de travail, les membres du personnel de soutien sont disponibles en tout temps, répondent aux clients et leur transmettent l'information pertinente.

4. Un système de gestion efficace des plaintes

Les plaintes constituent pour le réseau de l'aide juridique, une source d'informations qui lui permet d'améliorer la prestation de services aux citoyens.

Les plaintes sont relatives à l'accessibilité, à la prestation et à la qualité des services; elles sont reçues et traitées confidentiellement.

Nous vous suggérons de faire part de votre plainte au directeur ou au responsable du bureau d'aide juridique.

Lorsque vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous devez faire parvenir votre plainte par écrit au directeur général du centre concerné.

Un formulaire est mis à votre disposition à cette fin dans les bureaux d'aide juridique.

5. Votre collaboration est requise

Pour recevoir un service de qualité, dans le délai indiqué, vous devez nous fournir les renseignements et documents demandés tant pour le traitement de votre demande d'aide juridique que pour le traitement de votre dossier.

6. Amélioration des services

La Commission des services juridiques et les centres entendent améliorer de façon continue la qualité de leurs services. À cette fin, ils pourront vous consulter pour mieux connaître vos attentes et vos besoins; les résultats de cette consultation seront publiés dans le rapport de gestion déposé annuellement auprès du Ministère de la Justice.

Révisée le 16 mars 2006

ANNEXE 2

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2); Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G. O. II 3474

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Commission des services juridiques et de responsabiliser ses administrateurs.
2. Le présent code s'applique aux administrateurs de la Commission. Sont administrateurs de la Commission :
 - a) Les douze membres nommés par le gouvernement après consultation, incluant le président et le vice-président.
 - b) Le sous-ministre de la Justice ou son délégué et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité ou son délégué.Seuls le président et le vice-président sont des administrateurs rémunérés, à plein temps.

CHAPITRE II

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

3. Les administrateurs de la Commission sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

4. L'administrateur de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, (Décret 824-98 du 17 juin 1998, (1998) 130 G. O. II 3474) ainsi que ceux établis dans le présent code.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur de la Commission qui, à la demande de la Commission, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

5. L'administrateur de la Commission est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information exige le respect de la confidentialité.

6. L'administrateur de la Commission doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
7. Le président et le vice-président doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
8. L'administrateur de la Commission doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Commission tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 5, l'administrateur de la Commission nommé ou désigné par un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

9. Le président et le vice-président ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Commission dans laquelle ils sont nommés.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Tout autre administrateur de la Commission qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président et le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

10. L'administrateur de la Commission ne doit pas confondre les biens de la Commission avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
11. L'administrateur de la Commission ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de la Commission représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

12. Le président et le vice-président doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si les autorités qui les ont nommés les nomment ou les désignent aussi à d'autres fonctions. Le Vice-président peut, toutefois, avec le consentement du président exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

13. L'administrateur de la Commission ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

14. L'administrateur de la Commission ne peut, directement ou indirectement, accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

15. L'administrateur de la Commission doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

16. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission.

17. L'administrateur de la Commission qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur de la Commission qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

18. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Commission.

CHAPITRE III

ACTIVITÉS POLITIQUES

19. Le président ou le vice-président qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

20. Le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

21. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

22. Le président ou le vice-président qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. Le président ou le vice-président qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 21 ou à l'article 22 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30e jour qui suit la date à une autre personne est proclamée élue.
24. Le président ou le vice-président, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur de la Commission.

CHAPITRE IV

RÉMUNÉRATION

25. Le président et le vice-président n'ont droit, pour l'exercice de leurs fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires.

Les autres administrateurs n'ont droit à aucune rémunération; cependant, les dépenses encourues pour assister aux réunions leur sont remboursées.

26. Le président ou le vice-président révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
27. Le président ou le vice-président qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

28. Le président ou le vice-président qui a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur de la Commission pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur de la Commission est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

29. Le président ou le vice-président qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
30. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par le président ou le vice-président de la Commission n'est pas visé par les articles 27 à 29.
31. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 27 et 28 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.
32. Les articles 27, 28 et 29 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.

CHAPITRE V

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

33. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
34. L'administrateur de la Commission à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération s'il y a lieu, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
35. L'autorité compétente fait part à l'administrateur de la Commission des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
36. Sur conclusion que l'administrateur de la Commission a contrevenu à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et son Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation de l'administrateur de la Commission, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération s'il y a lieu, l'administrateur de la Commission pour une période d'au plus trente jours.

37. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur de la Commission est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
38. Toute sanction imposée à un administrateur de la Commission, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

ANNEXE 3

LE PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2006

1. La mission de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques voit à la mise en œuvre de la *Loi sur l'aide juridique* depuis son entrée en vigueur en septembre 1972. Elle est un organisme gouvernemental composé de douze membres (les commissaires) nommés par le gouvernement. Cinquante-cinq personnes travaillent à la Commission des services juridiques, quinze avocats incluant le président et la vice-présidente ainsi que quarante employés et cadres.

La Commission des services juridiques voit à ce que l'aide juridique soit fournie aux personnes financièrement admissibles tout en s'assurant de la gestion efficace des services et des ressources qui y sont affectés. Pour ce faire, elle a formé et développé onze centres régionaux d'aide juridique qui desservent toutes les régions administratives du Québec. Ces centres régionaux sont des personnes morales. Les demandes d'aide juridique sont traitées par les employés et les avocats à l'emploi de ces centres. Les services juridiques sont offerts, soit par les avocats à l'emploi d'un centre juridique, soit par un avocat de la pratique privée qui accepte de représenter un client en vertu d'un mandat d'aide juridique.

En plus de veiller au financement des centres régionaux d'aide juridique, la Commission a pour mission de développer des programmes d'information destinés à renseigner les personnes financièrement admissibles sur leurs droits et leurs obligations. Elle s'assure qu'un service de consultation est disponible 24 heures par jour et 7 jours par semaine en matière criminelle et pénale pour toute personne requérant l'assistance d'un avocat au moment de son arrestation ou de sa détention au Québec. Elle voit au paiement des honoraires des avocats de la pratique privée qui ont accepté des mandats d'aide juridique. De plus, elle confie au Comité de révision le mandat de réviser les décisions des directeurs généraux concernant le refus ou le retrait de l'aide juridique, de même que les demandes de remboursement des coûts et la fixation du montant de la contribution.

2. Le bilan des actions réalisées au cours des dernières années dans le but de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées

La Commission des services juridiques fait affaire avec la Société immobilière du Québec qui voit à la location et à l'aménagement des locaux. Les locaux de la Commission des services juridiques sont situés dans un édifice avec ascenseur et stationnement souterrain ayant des places de stationnement réservées aux personnes handicapées. En cas de sinistre, une procédure d'évacuation des personnes à mobilité réduite a été mise en place avec l'aide du gestionnaire de l'immeuble.

Les communications avec la population en général, avec les fournisseurs, le personnel des centres régionaux ou les avocats de la pratique privée qui acceptent des mandats d'aide juridique se font généralement par téléphone, par Internet ou par courrier.

Le Comité de révision rejoint les demandeurs par téléphone ou par courrier. Pour les auditions, il utilise un système téléphonique de conférence. Seulement dix pour cent des gens se présentent en personne à l'audition. Au besoin, les coûts inhérents à la présence d'un interprète sont assumés par le Comité de révision. De même, tous les moyens facilitant la communication avec la clientèle peuvent être utilisés, par exemple, l'intervention d'un membre de la famille ou d'un ami ou les moyens offerts par la technologie, comme le service téléphonique spécial pour les malentendants.

3. Les objectifs visés par la Commission des services juridiques afin d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services d'aide juridique

- Obtenir la collaboration des centres régionaux

Les centres régionaux ne sont pas assujettis à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Cependant, ce sont eux qui fournissent les services d'aide juridique. La Commission des services juridiques veut demander la collaboration des centres régionaux dans la mise sur pied d'un plan d'action provincial. Ce plan tiendrait compte des services donnés à l'ensemble de la population sur le territoire québécois et des moyens actuellement mis en place par les centres régionaux afin d'assurer le plein exercice des droits de tous les usagers. En effet, si les clients de l'aide juridique sont généralement rencontrés dans les bureaux d'aide juridique, le personnel des centres régionaux peut, au besoin, les rencontrer à leur domicile ou à tout autre endroit permettant l'accessibilité du service.

- Faire l'inventaire des différents obstacles architecturaux

La Commission des services juridiques fait affaire avec la Société immobilière du Québec qui voit à la location et à l'aménagement des locaux. La Commission procédera à l'inventaire des difficultés rencontrées par une personne ayant des déficiences physiques ou sensorielles lors de son déplacement au siège de la Commission des services juridiques. Cet inventaire sera remis à la Société immobilière du Québec afin que celle-ci envisage l'aménagement des locaux et l'estimation des coûts y relatifs, le cas échéant.

- Assurer la formation du personnel auprès des personnes handicapées

La Commission des services juridiques identifiera les membres de son personnel intéressés à agir comme personnes ressources pour intervenir auprès de la clientèle des personnes handicapées et initiera leur formation. De plus, elle favorisera l'échange d'informations entre ces personnes ressources et l'ensemble du personnel.

- Évaluer les obstacles à l'embauche de personnes handicapées à la Commission des services juridiques

À la Commission des services juridiques, la mobilité réduite n'est pas un facteur limitant l'embauche. Cependant, le personnel de la Commission des services juridiques doit être en mesure de communiquer avec la clientèle soit pour leur transmettre de l'information sur l'aide juridique, le fonctionnement de la Commission des services juridiques ou sur celui du Comité de révision ou pour discuter du paiement des honoraires avec les avocats de la pratique privée qui ont reçu des mandats d'aide juridique. En ce qui a trait aux quelques postes qui peuvent être occupés par des gens qui ont peu ou pas de contact avec le public, les avocats de la pratique privée, les fournisseurs ou le personnel des centres régionaux, il nous faut évaluer les postes en regard des limitations d'une personne ayant des incapacités auditives importantes ou des troubles de la parole.

En ce qui a trait au handicap visuel, il faut évaluer l'ensemble des postes pour déterminer si des personnes peuvent être en mesure, avec les outils adéquats, de pratiquer le droit ou d'occuper un emploi au secrétariat, au service du paiement des comptes à la pratique privée ou à la comptabilité de la Commission des services juridiques.

4. L'engagement de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques, dans la mesure des moyens à sa disposition et dans le respect de son cadre budgétaire, s'engage à travailler, comme elle l'a toujours fait dans le passé, à assurer aux personnes handicapées le plein exercice de leurs droits.

Le plan est produit annuellement. À la fin de chaque année, la Commission évaluera les résultats obtenus et déterminera les objectifs de l'année suivante.

Pour réaliser cet engagement, la Commission des services juridiques nomme Me Yves Carrière, coordonnateur de service aux personnes handicapées.

Ce plan sera intégré dans le rapport annuel. De plus, il sera rendu disponible au grand public sur le site Internet de la Commission des services juridiques.

**Les réunions de la Commission des services juridiques entre
le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007**

	26-04-06	24-05-06	21-06-06	20-09-06	01-11-06	13-12-06	31-01-07	21-03-07
Me Denis Roy	X	X	X	X	X	X	X	X
Me Hélène Leduc	X	X	X	X	X	X	X	X
Monsieur Gilles Baril	X	X	X	X	X	X	X	X
Me Normand Carrière	X	X		X		X	X	X
Me Nicole Gibeau	X	X	X	X	X	X	X	
Me Marc Létourneau	X	X	X	X	X	X	X	
Me Janick Perreault			X		X		X	X
Me Benoît Roberge	X		X		X	X	X	X
Me Alain Trudel		X		X	X			X
Le sous-ministre de la Justice	D			D	D	D	D	
Le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	D		D	D	D		D	D

X présent
D représenté par un délégué

ANNEXE 5

LES BUREAUX ET LES CENTRES LOCAUX OUVERTS AU 31 MARS 2007

RÉGIONS	BUREAUX AVEC AVOCATS EN PERMANENCE	BUREAUX AVEC AVOCATS À TEMPS PARTIEL
Abitibi-Témiscamingue	Amos Chibougamau Kuujuaq La Sarre Rouyn-Noranda Val d'Or Val d'Or (Bureau du Nord) Ville-Marie	Baie d'Hudson Baie James Baie d'Ungava Mistassini Nemaska Oujé Bougoumou Waswanipi Témiscaming Winneway
Bas Saint-Laurent - Gaspésie	Amqui Cabano Chandler Gaspé Îles-de-la-Madeleine Matane New Richmond Rimouski Rivière-du-Loup Ste-Anne-des-Monts	Gascons La Pocatière Matapédia Paspébiac Percé Saint-Pascal Trois-Pistoles
Côte-Nord	Baie-Comeau Forestville Sept-Iles	Betsiamites Escoumins Sacré-Cœur
Estrie	Asbestos Coaticook Lac Mégantic Magog Sherbrooke • Section civile • Section criminelle et jeunesse Thetford Mines	Disraéli Richmond Stanstead Windsor

RÉGIONS	BUREAUX AVEC AVOCATS EN PERMANENCE	BUREAUX AVEC AVOCATS À TEMPS PARTIEL
Laurentides-Lanaudière	Joliette Lachute Mont-Laurier Repentigny St-Eustache St-Jérôme Ste-Agathe Ste-Thérèse Terrebonne	
Mauricie - Bois-Francs	Drummondville La Tuque Louiseville Shawinigan Trois-Rivières Victoriaville	
Montréal	Laval • Section civile • Section criminelle et jeunesse Montréal • Bureau des affaires criminelles et pénales • Bureau de l'immigration • Bureau jeunesse • Centre-Sud • Côte-des-Neiges • Crémazie • Maisonneuve-Mercier • Sud-Ouest * Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite-Bourgogne Inc. Montréal-Nord	
Outaouais	Aylmer Gatineau (Secteur Buckingham) Gatineau Gatineau (Secteur Hull) • Section civile • Section criminelle • Section famille-jeunesse * Clinique juridique populaire de Hull Inc. Maniwaki * centre local	Campbell's Bay Saint-André-Avellin

RÉGIONS	BUREAUX AVEC AVOCATS EN PERMANENCE	BUREAUX AVEC AVOCATS À TEMPS PARTIEL
Québec	Charlesbourg La Malbaie Lévis Montmagny Québec • Centre-Ville • Section criminelle • Section jeunesse Saint-Georges-de-Beauce Saint-Joseph-de-Beauce	Lac Etchemin
Rive-Sud	Brossard Châteauguay Cowansville Granby Longueuil • Section civile • Section criminelle et jeunesse Saint-Hyacinthe Saint-Jean-sur-Richelieu Sorel-Tracy Vaudreuil-Dorion Valleyfield	
Saguenay - Lac Saint-Jean	Alma Chicoutimi Dolbeau-Mistassini Jonquière Roberval Ville de La Baie	
TOTAL	87 BUREAUX	26 BUREAUX
	2 CENTRES LOCAUX	
GRAND TOTAL	115 UNITÉS	

ANNEXE 6

Les avocats du réseau s'impliquent auprès des organismes communautaires suivants :

Centre régional d'aide juridique de l'Abitibi-Témiscamingue

L'aide à la personne et à la famille

Centre de bénévolat de la Vallée de l'Or
Centre de santé et des services sociaux de la Vallée de l'Or - Comité des usagers et bénéficiaires
Centre des femmes du Témiscamingue
Club des petits déjeuners du Québec
Corporation Le Zéphir de Chibougamau
Maison alternative d'hébergement pour Elles de Rouyn-Noranda
Maison d'hébergement l'Équinoxe de Ville-Marie
Maison d'hébergement le Nid de Val-d'Or
Maison du compagnon de Ville-Marie
Pilier (Association de traumatisés crâniens)
Service d'entraide familiale de Val-d'Or
Table d'action intersectorielle des personnes âgées de la MRC de Rouyn-Noranda
Table de concertation sur la violence faite aux aînés de la MRC de la Vallée de l'Or

L'enseignement et la jeunesse

Club d'échecs les Fous de la tour de glace de Chibougamau
Club de natation Exotem de Ville-Marie
Club des pongistes d'Ungava de Chibougamau
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
École Notre-Dame-de-Grâce de Rouyn-Noranda - Conseil d'établissement
Écoles - Conférences
Harmonie Harricana
Maisons des jeunes - Conférences

La justice

Association des avocats de la défense
Barreau d'Abitibi-Témiscamingue - Conseil de section
Centre d'accès à l'information juridique
Comité de concertation jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
Liaison-Justice Abitibi-Témiscamingue
MRC du Témiscamingue - Comité de justice
Ministère de la Justice du Québec - Comité de concertation de la Cour itinérante
Palais de justice de Val-d'Or - Comité sur l'agrandissement

Autres organismes :

Club coopératif de consommation d'Amos
Club social Kiwanis – Lemieux
Conférence sur les recours collectifs à un groupe du Témiscamingue
Conseils de bande du Témiscamingue
Corporation des parcs et espaces récréatifs de Val-d'Or
Festival des guitares du monde

Centre régional d'aide juridique du Bas Saint-Laurent - Gaspésie

L'aide à la personne et à la famille

Acti-Familles
Centre des femmes du Témiscouata
Centre Femmes du Grand-Portage
Club social Féminin
Femmes Entr'elles
Ficelles de l'emploi
Filles d'Isabelle
Maison d'aide et d'hébergement l'Orée de Pabos
Maison d'hébergement Maison à Damas
Maison d'hébergement l'Accalmie
Maison d'hébergement l'Autre-Toît du KRTB
Maison d'hébergement La Cigogne
Maison de la Famille et du Regroupement des femmes de Matane
Place des Hommes
Ressource d'aide aux personnes handicapées
Table de concertation contre la violence conjugale et familiale
Table de concertation en violence conjugale du Kamouraska
Théâtre Le Flot d'idées

L'enseignement et la jeunesse

Cégep de la Gaspésie
Cégep de Matane
COSMOS 1630
École polyvalente des Îles
Entraide le Rameau Rimouski Inc.
Polyvalente Gabriel Le Courtois de Saint-Anne-des-Monts

La justice

Barreau du Bas Saint-Laurent - Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
- Comité du Jeune Barreau
- Journal du Jeune Barreau
Barreau du Québec
- Comité de discipline
- Comité de la formation permanente
- Formation continue
- *Journal du Barreau* - entrevue
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Comité d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
Commission des services juridiques
- Comité en droit administratif
- Comité en droit criminel
- Comité en droit de la famille
- Comité jeunesse
- Journées de formation professionnelle
Palais de justice de Rivière-du-Loup - Journées portes ouvertes

Autres organismes

Accueil Blanche Goulet
Carrefour d'initiative populaire de Rivière-du-Loup
Centre d'action bénévole Le Hauban de Gaspé
Centre de santé des Îles - Comité d'éthique
Centre hospitalier de Chandler - Comité d'éthique
Centre l'Éclaircie
Centre l'Escale
CLSC de Cabano
CLSC des Îles-de-la-Madeleine
Collecte de denrées alimentaires
Comité des loisirs
Comité Parrain-Marraine
Communication communautaire des Portages inc.
Corporation Jeunes et Adultes Denis-Riverin inc.
Démêlée (La) - Conseil d'administration
Ensemble vocal Symphonie des Lacs
Fondation de l'Hôtel-Dieu de Gaspé
Prisme (Le)
Regroupement des assistés sociaux du Témiscouata
Résidence La Marguerite
Ressources en logement collectifs Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata
Sentinelle
Table de concertation sur la pauvreté

Centre régional d'aide juridique de la Côte-Nord

L'aide à la personne et à la famille

Accueil Marie de l'Incarnation - Information en droit familial

L'enseignement et la jeunesse

Atelier de traduction de la *Loi sur la protection de la jeunesse* en langue autochtone

La justice

Barreau de la Côte-Nord
- Comité de bibliothèque
- Secrétariat
Barreau du Québec
- Comité en droit criminel
- Jeune Barreau - Représentation Côte-Nord
- Maîtres de stage en droit
Commission des services juridiques
- Comité de droit administratif
- Comité des communications
- Comité famille
- Comité jeunesse
Hebdos régionaux (3) - Chroniques juridiques mensuelles

Autres organismes

Centre de santé des Nord-Côtiers
Centre hospitalier régional de Sept-Îles - Comité d'éthique

Centre régional d'aide juridique de l'Estrie

L'aide à la personne et à la famille

Centre des femmes Amiante
Maison d'hébergement La Bouée (pour femmes et enfants en difficultés)
Maison de la famille de Sherbrooke

L'enseignement et la jeunesse

Centre de regroupement jeunesse de Rock Forest
Centre le Goéland
Collège du Mont Notre-Dame (Sherbrooke)
Collège du Sacré-Coeur
Collège Notre-Dame des Servites (Ayer's cliff)
École secondaire du Phare
École secondaire La Ruche (Magog)
École secondaire le Triolet à Sherbrooke
École secondaire Mitchell Montcalm à Sherbrooke
Ligue pour l'enfance de l'Estrie
Mesures alternatives Jeunesse Frontenac
Séminaire de Sherbrooke - Association des parents des élèves et Conseil d'administration
Séminaire Salésien
Table de concertation jeunesse de Sherbrooke
- Comité de politique et vigilance
- Table de partenaires (secteur justice)
Table jeunesse socio-économique Memphrémagog

La justice

Association des avocates et avocats de province
Association des avocates et avocats en droit de la famille du Québec
Association des avocats de la défense de Sherbrooke
Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)
Association québécoise des avocates et avocats de la défense (AQAAD)
Barreau d'Arthabaska
- Comité des bibliothèques
- Comité de formation permanente
Barreau de St-François
- Comité de formation permanente
- Comité de la Chambre de la famille (président)
- Comité de la Chambre de la jeunesse
- Comité des affaires criminelles et pénales
- Comité des femmes dans la profession
- Jeune Barreau
- Membre du Conseil
Barreau du Québec
- Comité des avocates et avocats de l'administration publique et parapublique
- Comité de formation permanente des avocats et colloques

- Comité de formation professionnelle
- Comité de lecture de la *Revue du Barreau*
- Comité de rédaction du *Journal du Barreau*
- Comité sur la gouvernance
- Comité sur la Loi sur la protection de la jeunesse
- Comité sur la médaille et mérites
- Comité sur la représentation des enfants par avocat
- Comité sur les femmes dans la profession
- Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)
- Centre d'aide aux victimes d'acte criminel de l'Estrie (CAVAC)
- Clé de vos droits
- Colloque en droit criminel
- Colloque en droit de la famille
- Revue canadienne de droit familial* - Comité de rédaction
- Revue belge *Divorce et séparation* aux Éditions Labor - Comité de rédaction
- Commission des services juridiques
- Comité de droit administratif
- Comité des communications
- Comité sur l'évaluation des cadres
- Comité sur la conciliation du paiement des comptes
- Comité sur la relève
- Comité sur la représentation des enfants
- Comité sur les assurances collectives
- Comité sur les seuils d'admissibilité
- Journées de formation professionnelle (conférenciers)
- Éducaloi
- Fondation Robert-Sauvé et colloque
- Université Bishop - Clinique juridique
- Université de Sherbrooke
- Concours de la Coupe Gale
- Concours Laskin
- Conseil d'administration de l'ADDUS
- Conseil d'administration de Réseau (anciens de l'Université de Sherbrooke)
- Faculté de droit conférence
- Journée Carrière
- Procès simulé

Autres organismes

ACEF Amiante-Beauce-Etchemin
ACEF Estrie
Action Plus
Association des locataires de Thetford-Mines
Association des résidents des Trois-Lacs
CALM - Comité suivi
Centre de transition l'Élan inc. (Maison ressource en santé mentale alternative)
Centre funéraire du Granit
Centre local d'emploi King est (CLE)
Chaudronnée (La)
CLSC d'Asbestos
CLSC de Sherbrooke

CLSC du Val St-François
CLSC Frontenac
Club cycliste de Sherbrooke
Club de ski de fond du parc du Mont Orford
Coalition sherbrookeoise pour le travail de rue
Comité régional de lutte à la pauvreté
Cordée (La)
Croisée des sentiers
CSSS de la MRC des sources
CSSS du Granit
CUSE (site Bowen)
Défi SM
Domrémy
École primaire Champlain - Comité des parents utilisateurs du service de garde (CPU)
Ensoleillée (L') (Ressource communautaire en santé mentale)
Entrée libre (Journal)
Escale (L')
Fondation de l'École Champlain
Fondation Héritage Maple Grove
Gîtée inc. (La) (Maison d'hébergement)
Grande table (La)
Havre (Le) (Santé mentale)
Intégration communautaire des immigrants (Thetford)
Intervalle (L') (Santé mentale)
Jouvence
Manoir Aylmer (Maison de thérapie)
Méridienne (La)
Moisson-Estrie
MRC de l'Or Blanc - Service budgétaire populaire
Naissance Renaissance Estrie
Pont (Le)
Pro-Def Estrie
Regroupement des usagers de transport adapté de Sherbrooke
Secours Amitié
Séminaire de Sherbrooke
Sentier Massawippi
Solution Budget Plus
Sources (Des) - Service budgétaire populaire
Table d'action contre l'appauvrissement (TACA)
Transport des Alentours (transport adapté M.R.C. Memphrémagog)
Tremplin (Le)
Ville de Lac Mégantic -Groupe de discussion

Centre régional d'aide juridique Laurentides-Lanaudière

L'aide à la personne et à la famille

Centre des femmes de St-Eustache
Centre Rayons de Femmes de Sainte-Thérèse
Comité de prêt du fonds d'emprunt communautaire féminin
Naissance Renaissance Hautes-Laurentides inc.

L'enseignement et la jeunesse

Association des Jeunes de Joliette
Carrefour Jeunesse-Emploi
École secondaire Monseigneur Frenette
École secondaire Barthélémy-Joliette
École secondaire Thérèse Morin als
Maison des jeunes de Lavaltrie
Maisons d'hébergement et l'accueil communautaire jeunesse

La justice

Association des avocats de province
Barreau des Laurentides-Lanaudière - Jeune Barreau
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

Autres organismes

Académie populaire de Joliette
ACEF de Lanaudière et Laurentides
AJRJ (Travailleurs de rue de Joliette)
Association de personnes atteintes de sclérose en plaques
Association de promotion et d'éducation en logement (PEL)
Association des personnes handicapées physiques
Association Laurentienne des proches de la personne atteinte de maladie mentale
Auberge du Cœur de Joliette
Bonne étoile (Santé mentale)
Calac L'Élan de Mont-Laurier
Carré St-Louis - Comité de coordination
Centre Christ-Roi
Centre de réadaptation de Ste-Julienne
Centre hospitalier de Le Gardeur
Centre résidentiel communautaire Curé Labelle
CLSC Arthur-Buies
CLSC Jean-Baptiste Meunier
CLSC Jean-Olivier-Chénier
CLSC Joliette
CLSC Lamater
CLSC Matawinie
CLSC Montcalm
Finlandières (Les)
GIDDS
Lueur du phare (La)
Mèreveille (La)
Mizervi

Centre régional d'aide juridique Mauricie - Bois-Francs

L'aide à la personne et à la famille

Association parents-secours
Aux Trois-Pivots
Campagne de prévention des abus envers les aînés
Comité d'éthique du ministère de la Famille et des Aînés
Comité famille en crise
Comité sur la supervision des droits d'accès
CPE les petits lutins
La Source : Association des familles monoparentales
Le toit de l'amitié : Maison pour femme en détresse
Maison d'hébergement La Volte-face
Maison de la famille de Drummondville
Maison de la famille de Louiseville
Maison de la famille de Trois-Rivières
Maison des familles de Victoriaville
Maison des femmes Bois-Francs
Maison des femmes de Drummondville
Rose des Vents de Drummondville

L'enseignement et la jeunesse

Alter Égaux
Carrefour jeunesse-emploi de Nicolet
Carrefour Solidarité Jeunesse
Centre jeunesse Mauricie – Centre-du-Québec
Club des optimistes : cours opti-garde
Comité jeunesse de Trois-Rivières
École secondaire Chavigny
École secondaire de Wemontaci
École secondaire Mont-Bénilde
École secondaire Val-Mauricie - Procès-simulé
Maison des jeunes de Victoriaville
Maison des jeunes de Wemontaci
Pivo-jeunesse
Services parajudiciaires autochtones (Les)
Travailleurs de rues de La Tuque Inc.
Volteface : Organisme de justice alternative

La justice

Association des avocat(e)s du district de St-Maurice
Association québécoise des avocats de la défense
Barreau d'Arthabaska - Association du Jeune Barreau
Barreau de la Mauricie
- Membre du comité d'accueil lors d'un échange entre le Barreau de Pontoise et le Barreau de la Mauricie
Barreau du Québec
- Association des jeunes barreaux du Québec, section Arthabaska
- Comité des requêtes
- Comité sur les femmes dans la profession, section Arthabaska
CAVAC – Centre du Québec

Congrès AAP

Journée de la justice à Drummondville

SRAADD: solidarité régionale d'aide et d'accompagnement pour la défense des droits en santé mentale.

Table de concertation des jeunes avocat(e)s du Québec, section Arthabaska

Autres organismes

Action toxicomanie Bois-Francis

C.A.P.E. (Organisme voué à l'éducation des personnes analphabètes)

Carrefour d'entraide de Drummondville

Centre Adrienne Roy

Centre d'aide aux personnes assistées sociales

Centre Elisabeth Fry

CLSC de Drummondville

CLSC des Forges

CLSC Suzor-Côté de Victoriaville

ITE Entreprise d'insertion

CAAP (Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes dans le réseau de la santé et des services sociaux)

Pavillon de l'Assuétude de Shawinigan

Réseau local de services de santé et de services sociaux d'Arthabaska - Érables (RLSSSSAE).

- Projet clinique (Santé mentale et dépendance)

Centre régional d'aide juridique de Montréal

L'aide à la personne et à la famille

Action Réfugiés Montréal

Afrique au féminin

Ami du déficient mental (Mtl) inc. (L')

Association des aides familiales du Québec

Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal

Centre social d'aide aux immigrants

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

Comité d'aide aux réfugiés

Comité des usagers de l'Hôpital Ste-Justine

Conciliation Femme de Parc-Extension

Halte-Femmes

Mouvement des personnes d'abord

Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval

Relais Famille

Relance jeunes et familles (La)

Service d'aide aux réfugiés du Montréal-Métropolitain (SARIMM)

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Y des femmes

L'enseignement et la jeunesse

Barreau de Laval - Comité de liaison en droit de la jeunesse

Barreau de Montréal

- Comité de liaison avec les centres jeunesse

- Comité de liaison de la Chambre de la Jeunesse

- Comité place aux jeunes

Barreau du Québec - Comité sur la représentation des enfants

Bureau de consultation jeunesse
Bureau international des droits des enfants
Carrefour jeunesse emploi
Centres de jeunesse Batshaw
Centres Jeunesse de Laval
Centres Jeunesse de Montréal
Comité interministériel LSJPA
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire Lester B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
École Leblanc
École secondaire Jean XXIII
Maison de jeunes L'Hôte-Maison
Polyvalente Monseigneur Richard
Regroupement des maisons de jeunes du Québec
Relais Jeunesse de Lavaltrie

La justice

Association des avocats de la défense de Montréal
Association des avocats de Montréal-Nord et Ahuntsic
Association des avocats de province
Association des avocats en droit familial du Québec
Association québécoise des avocats de la défense
Association québécoise Plaidoyer-Victime
Barreau de Laval
- Comité de liaison avec la Cour municipale
- Comité de liaison en droit pénal et criminel
Barreau de Montréal
- Comité de liaison avec la Cour d'appel
- Comité de liaison avec la Cour municipale
- Comité de liaison avec la Cour supérieure
- Comité de liaison avec la Cour supérieure en matières familiales
- Comité de liaison avec la Régie du logement
- Comité de liaison avec le public
- Comité de liaison avec les services juridiques
- Comité du service de référence
- Comité en matière de justice administrative
- Comité sur l'administration de la justice criminelle
- Comité sur le concours des débats oratoires
- Conférences d'Or (Les)
- Jeune Barreau - Comité Pro bono
- Jeunes Conférences (Aux)
- Semaine du Barreau
- Sous-comité du salon Visez droit
Barreau du Québec
- Comité de discipline
- Comité de formation professionnelle
- Comité en droit de la famille
- Comité sur l'éthique et l'image de l'avocat

- Conseil général
- École de formation professionnelle
- Comité de gestion des dossiers judiciaires
- Comité de liaison avec la Cour fédérale et Cour d'appel fédérale
- Comité des affaires professionnelles et publiques (CAPP)
- Comité sur l'admissibilité à la justice au Québec
- Commission des services juridiques
- Comité des communications
- Comité en droit administratif
- Comité jeunesse
- Comité LSIPA

Autres organismes

Action Autonomie
Amnistie internationale
Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Association des accidentés du travail
Auberge du Cœur
Bouclier d'Athéna
Carrefour le Moutier
Cégep du Vieux-Montréal
Centraide du Grand Montréal
Centre de bénévolat de Laval
Centre de référence du Grand Montréal
Centre Louis Fréchette
Centre Lucille Teasdale
Centre universitaire de santé McGill - Comité d'éthique bio-médical
Centres de ressources communautaires de l'Ouest de l'Île
Chaînon (Le)
CLSC Ahuntsic
CLSC Bordeau-Cartierville
CLSC Côte-des-Neiges
CLSC Hochelaga-Maisonneuve
CLSC La Petite-Patrie
CLSC Olivier-Guimond
CLSC Parc-Extension – St-Laurent
CLSC Pierrefonds
CLSC St-Louis
CLSC Villeray
Collège de Montréal
Croix-Rouge - Comité
Defensoria Penal Publica du Chili
Educaloi
Fondation Carrefour Nouveau Monde
Fondation Charles-Coderre
Fondation Dr. Philippe Pinel
Fondation Robert-Sauvé
Forum Social Villeray
Habitations Pelletier
Haut commissariat des Nations-Unies (HCR)

Hirondelle (L')
Hôpital Douglas
Hôpital Royal Victoria - Comité d'éthique
Hôpital Ste-Justine - Comité sur la qualité et la gestion des risques
Institut Philippe-Pinel
Inter-loge Centre-Sud
Jouthèque de Villeray
Logement Rosemont - Comité
Maison d'Athéna (La)
Maison Dalauze
Parrainage civique de l'Est de Montréal
POPIR
PRISE II (programme éducatif de revalorisation individuelle et sociale)
Regroupement pour le développement de Villeray
Service de police Ville de Montréal
Société Elizabeth Fry
Université de Montréal - Journées Carrière
UQUAM

Centre régional d'aide juridique de l'Outaouais

L'aide à la personne et à la famille

Association de Solidarité et d'Entraide communautaire de la Haute-Gatineau
Centre alimentaire du secteur Aylmer
Centre d'hébergement Halte-Femmes de la Haute Gatineau - Conseil d'administration
Centre d'hébergement l'Entourelle de Fort Coulonge - Conseil d'administration
Comité « La vie communautaire du secteur Aylmer »
Maison d'hébergement pour femmes de Chelsea
Projet « La santé mentale en Outaouais »
Société d'aide et de développement de Papineauville - Conseil d'administration

L'enseignement et la jeunesse

Comité « Enfants de l'Espoir »

La justice

Accès-justice autochtone
Projet Canada Chili pour l'implantation d'un système d'aide juridique au Chili

Autres organismes

Association canadienne du cancer colorectal
Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation
Autre chez soi (L')
Centraide-Outaouais
Centre communautaire Deschênes
Centre communautaire Entre Nous
Centre local d'emploi de Gatineau
Centre régional du cancer
Comité canadien sur la pauvreté
Commission des services juridiques
- Comité de la relève

- Comité en droit criminel
- Comité en informatique

Maison Mathieu-Froment-Savoie
Réseau des organismes communautaires du secteur Aylmer
Société St-Vincent de Paul du secteur Aylmer
Solidarité-Gatineau

Centre local

L'aide à la personne et à la famille

Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre
Association des personnes souffrant de douleurs chroniques
Centre d'action bénévole de Hull
Centre d'éducation aux adultes - Vision Avenir
Centre d'entraide aux aînés
Centre d'aide 24/7

L'enseignement et la jeunesse

Carrefour Jeunesse emploi
Enfants de l'espoir (Les)

La justice

Association pour la défense des droits sociaux
Barreau de Hull

Autres organismes

ACEF de l'Outaouais
Apogée (L')
Association des neurotraumatisés de l'Outaouais
BRAS
Carrefour culturel ESTacade
Centre de santé du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau - Soutien à domicile
Centre hospitalier Pierre-Janet
CHVO – Hôpital de Hull
CIPTO
CLSC de Gatineau
CLSC de Hull
CLSC Grande-Rivière
Coalition Urgence Logement
Collectif régional de l'Outaouais pour un Québec sans pauvreté
Comité Alpha de Papineau
Concerts Ponticello (Les)
Coopérative funéraire de l'Outaouais
Droit-accès
Elle-Loisir
Entraide - cancer
Épicerie communautaire dans l'île de Hull
Gatineau - Comité de vie de quartier
Gîte Ami

Ligue Navale -succursale Gatineau métropolitain
Logem'en occupe
Maison communautaire Daniel-Johnson
Maison Réalité
Manne de l'Île
Œuvres Isidore-Ostiguy (Les)
Office municipal Gatineau-Hull
Pavillon du Parc
RAPHO
RCCH
Relance (La)
Réseau Solidarité Itinérance
Saint-Vincent-de-Paul de Hull et de Gatineau
Société Alzheimer de l'Outaouais
Soupe populaire de Hull
Télévision communautaire Buckingham Masson-Angers
Université d'Ottawa

Centre régional d'aide juridique de Québec

L'aide à la personne et à la famille

Association des familialistes de Québec
Aux travailleurs sociaux (Abus aux personnes âgées)
Comité régional d'experts concernant l'abus fait aux personnes âgées
Conseil d'administration d'Entraide au masculin
Conseil d'administration de la Maison de la Famille D.V.S.
Conseil d'administration de la Maison de la Famille de Charlesbourg
Entraide-Parents
Table de concertation et de prévention, abus-négligence-violence contre les personnes âgées
Table de concertation locale (abus aux personnes âgées) avec le CLSC des Hautes-Marées et du CLSC Orléans
Table de concertation sur la violence conjugale de Charlevoix au Centre Femmes de La Malbaie et de Baie St-Paul
Table portant sur l'intégration sociale de personnes atteintes de déficiences intellectuelles

L'enseignement et la jeunesse

Aide aux Jeunes Contrevenants de Beauce - Conseil d'administration
Autre Avenu (L')
Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Montmagny - Conseil d'administration
Centre Renaissance de Val-Bélair
Comité de financement de la campagne annuelle de financement du Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Montmagny
CRDI
École Mgr Fortier - Conférence
Fondation de la Polyvalente Veilleux de St-Joseph de Beauce - Conseil d'administration
Fondation du Centre d'hébergement Saint-Jean-Eudes
Maison des Jeunes de Limoilou - Conseil d'administration
Maison des Jeunes de Beauport
Maison des Jeunes l'Escalade de Val-Bélair
Rencontres auprès de groupes d'étudiants de niveau secondaire : « *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* », la « *Loi sur la protection de la jeunesse* » et la « *Loi sur l'aide juridique* »

La justice

Association des avocats (es) de défense de Québec et du Québec
Association du Barreau canadien – Section Québec - Division du droit de la famille
Barreau de Québec
- Comité de la Cour du Québec
- Comité de la Cour supérieure
- Comité de liaison avec le Centre d'accès à l'information juridique
- Conseil
Barreau du Québec
- Comité de discipline
- Comité de la Cour d'appel
- Comité des contenus du cours de formation professionnelle en droit criminel et pénal
- Comité sur la justice administrative
- Comité sur la justice et l'intégration sociale
- Comité sur la réforme de la procédure civile
- Comité sur la résolution non judiciaire des conflits
- Comité sur la santé mentale et la justice
- École de formation professionnelle - Chargé de cours : « Droit matrimonial et les successions »
- École du Barreau du Québec - Secteur pénal
Bulletin juridique - Participation à l'élaboration
Comité sur la Cour supérieure en Beauce
Comité tripartite en matière familiale
Commission des services juridiques
- Comité de droit administratif
- Comité de droit criminel
- Comité des communications
- Comité Famille
Écoles secondaires (Portneuf et région de Québec) – Ateliers de sensibilisation concernant les lois en matière de drogues et stupéfiants et conférences concernant la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*
Maisons de jeunes - Ateliers pour les intervenants
Organismes communautaires - Ateliers pour les intervenants
Table de concertation en matière criminelle et pénale pour la région de Québec

Autres organismes

Association des bénévoles du Centre hospitalier Beauce-Etchemin
Association québécoise de la fibrose kystique de La Malbaie
Atelier de Préparation à l'Emploi (APE)
C.L.S.C. Beauce-Centre et C.L.S.C. Nouvelle-Beauce - Personne-ressource (aspect juridique)
auprès des intervenants
C.L.S.C. de La Malbaie : intervenants en santé mentale
Centre communautaire Jean-Guy Drolet
Centre de crise de Québec - Conseil d'administration
Centre de santé et des services sociaux de Charlevoix - Formation du comité d'éthique clinique
Centre de santé et services sociaux du Grand Littoral (abus envers les aînés) - Groupe d'experts
Centre multiethnique de Québec
- Conférences sur l'aide juridique, les droits de la personne, le droit familial et le logement
- Conseil d'administration
Club de recherche d'emploi Beauce-Etchemin - Conseil d'administration
Club Lions Clermont-La Malbaie
Comité interministériel sur les services médico-légaux en santé mentale
Émission radio à 103,7 FM

Office municipal d'habitation de St-Joseph de Beauce - Conseil d'administration de Radio CKRL
Table de concertation Chaudière-Appalaches du ministère de la Santé et des Services sociaux
et du ministère de la Sécurité publique
TVA
Université Laval - Séances d'information aux immigrants

Centre régional d'aide juridique de la Rive-Sud

L'aide à la personne et à la famille

Centre de femmes La Moisson

L'enseignement et la jeunesse

Cité des jeunes, région maskoutaine
Comité régional intersectoriel de la Montérégie
Comité sportif pour jeunes du secteur Vaudreuil-Dorion
Fondation d'aide à la jeunesse de la Montérégie
Fondation de l'école Étoile Filante
Pacte de rue inc.
Table de concertation jeunesse maskoutaine

La justice

Association des avocat(e)s de province
- Comité exécutif
- Comité organisateur du congrès
Association québécoise des avocat(e)s de la défense
Barreau du Québec
- Comité d'accès à la profession
- Comité de discipline
- Comité des équivalences
- Congrès du Barreau mai 2006
Barreaux des sections (Longueuil, Richelieu, Bedford)
- Comité en droit de la jeunesse
- Comité de droit administratif
- Comité de droit civil
- Comité de droit criminel et pénal
- Comité de droit matrimonial/familial
- Comité de politique de remboursement des frais – Barreau de Longueuil
- Comité des activités sociales
- Comité des anciens bâtonniers
- Comité du Jeune Barreau
- Comité magistrature - Barreau de la Cour supérieure
- Comité pour l'agrandissement du Palais de Justice de Valleyfield
- Congrès des avocats de province de Saint-Hyacinthe
Centre communautaire juridique de la Rive-Sud - Comité sur la formation
Collectif de défense des droits de la Montérégie
Commission des services juridiques
- Comité des aînés
- Comité des communications
- Comité droit de la famille
- Comité en droit administratif

- Comité en droit criminel
- Comité en droit matrimonial
- Comité jeunesse
- Comité sur la représentation des enfants
- Journal *Canard juridique*
- Table de concertation en matière de justice pénale pour adolescents
- Table de concertation en droit criminel du district judiciaire de Longueuil
- Table de concertation en protection de la jeunesse de la Montérégie
- Table de concertation intersectorielle du district judiciaire de Longueuil
- Table de concertation maskoutaine (LSJPA et LPJ)
- Table de concertation sur la violence de Sorel-Tracy
- Table socio-juridique du Bas-Richelieu (LSJPA)

Autres organismes

Association des assistés sociaux
Association québécoise de la déficience intellectuelle
Carrefour pour Elle
Centre de santé et des services sociaux de la Haute-Yamaska
CHSLD-CH
CLSC
Collectif des droits de la Montérégie (Le)
Direction des services correctionnels de la Montérégie Nord-Est
École Vincent d'Indy
Fondation Charles-Coderre
Fondation HumanID
Journal *Oùï-dire*
P.A.C., l'équivalent maskoutain des ACEF
Petit-Pont (Le)
Regroupement R.I.A.P.A.S.
Ressources Alternatives Rive-Sud

Centre régional d'aide juridique du Saguenay - Lac Saint-Jean

L'aide à la personne et à la famille

C.P.E. Jardins Ensané
Centre de consultation familiale et individuelle 02
Centre féminin du Saguenay
Groupe d'intervention pour la famille en abus sexuels
Passerelle (La)
Maison des familles de Chicoutimi
Table de concertation en matière de violence conjugale et agression sexuelle Domaine-du-Roy
Table de concertation en violence familiale et agression à caractère sexuel
Table locale de concertation en matière de violence faite aux femmes et aux adolescentes de Chicoutimi

L'enseignement et la jeunesse

Association des parents d'ados de Jonquière
Centre de formation en récupération du Domaine-du-Roy (C.F.E.R.)
Centre jeunesse du Saguenay - Lac Saint-Jean
Contact Jeunesse Lac Saint-Jean Inc.
Table de concertation Jeunesse
Table de concertation jeunesse MRC Domaine-du-Roy

La justice

Barreau du Saguenay-Lac Saint-Jean - Comité jeunesse
Barreau du Québec
- Association du jeune Barreau du Québec (AJBQ)
- Comité de la formation permanente
Barreau du Saguenay - Lac Saint-Jean
- Comité de la formation permanente
- Comité des Sages
- Jeune Barreau
Comité de liaison CAIJ – AAP
Commission des services juridiques
- Comité avocat à l'enfant
- Comité des communications
- Comité en droit administratif
- Comité en droit de la famille
- Comité jeunesse
Cour du Québec - Comité jeunesse
Stagem Inc.
Table de concertation des jeunes avocats du Québec

Autres organismes :

Agence Grands Frères et Grandes Sœurs du Domaine-du-Roy
AQDR St-Félicien
Association canadienne pour la santé mentale, division Québec
Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay
Association de fibromyalgie
Association Grands Frères et Grandes Sœurs du Lac St-Jean Nord
Auberge de l'amitié.
Bazar des métiers
C.L.S.C
Centraide
Centraide Saguenay Lac Saint-Jean Inc.
Centre d'aide en santé mentale
Centre populaire de Roberval
Cible Action Inc.
Complexe hospitalier de la Sagamie - Comité bioéthique
Diabète Saguenay
Escale du Lac (L')
Festineige
Gens oubliés d'Hébertville (Les)
Groupe d'actions communautaires
Groupe de promotion et de défense de droit en santé mentale
Hôtel-Dieu de Roberval - Comité de bioéthique
Maison Soli-Can
Référence Espoir
Roberval Multi-Arts
Service budgétaire populaire d'Alma
Service budgétaire populaire de Roberval
Service budgétaire populaire Dynamique
Service d'aide aux victimes d'accident de la route et du travail (SAVART)